REPUBLIQUE DU CAMEROUN
****
Paix – Travail – Patrie
****
REGION DE L'OUEST
****
DEPARTEMENT DU NOUN
****
COMMUNE DE NJIMON

REPUBLIC OF CAMEROON
****
Peace – Work – Fatherland
****
WEST REGION
****
NOUN DIVISION
****
NJIMON COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD

Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux

Réalisé par : Association des chercheurs en économie du développement appliquée (ACEDA)

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

Juin 2022

Table des matières

PRÉFACE 3

RESUMÉ EXÉCUTIF 5

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS 7

LISTE DES TABLEAUX 10

INTRODUCTION GENERALE 12

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE 14

I.1 Champ géographique et populations cibles 14

(i) Taille et répartition de l'échantillon 14

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages 15

(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage 16

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE NJIMOM 20

II.1 Présentation de la commune 20

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation 23

II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles 28

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES 33

III.1 Description de la population enquêtée 33

III.2 Approvisionnement en eau potable 35

III.3 Services de santé 47

III.4 Services de l'éducation 55

III.5 Fourniture des services communaux 64

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE 70

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements 70

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif 70

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif 71

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif 72

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS 80

ANNEXES ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements *(mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémination du mode opératoire de conduite des changements et du plan d'actions)* ..... **Erreur ! Signet non défini.**

PRÉFACE

Depuis 26 ans, l'Etat du Cameroun s'est engagé dans le processus de décentralisation marqué par la Constitution du 18 janvier 1996[1]. Et c'est dans cette engouement que la loi portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) a été promulguée le 24 décembre 2019, inspirée des conclusions du Grand dialogue national organisé à l'initiative du Président de la République. Les principaux arguments en faveur de la décentralisation effective sont de plusieurs ordres tels qu'un allègement de la tutelle, un renforcement des compétences transférées aux CTD, un transfert direct des ressources, une définition avancée du statut de l'élu local et l'élection de Maires des Communautés urbaines. Ils renforcent l'autonomie des autorités locales avec un engagement de porter à au moins 15% des recettes de l'Etat aux CTD. Cette nouvelle étape du processus de décentralisation marque un pas important pour l'unicité nationale, et donc en faveur du vivre-ensemble et du multiculturalisme.

De ce qui en est de la Commune de NJIMOM dans le département du Noun, région de l'Ouest-Cameroun. Cette commune est un regroupement de quatorze villages qui rassemblent près de 60.000 habitants vivants sur une superficie de 980 kilomètres carrés. Depuis sa création le 24 avril 2007, elle se bat aux côtés de ses partenaires pour l'amélioration des conditions de vie des populations de sa communauté. Pour se faire, l'accès à l'eau, à la santé, à l'électricité, à la route et à l'éducation figure en ligne de mire depuis l'avènement des OMD jusqu'aux ODD à nos jours, et font partis des préoccupations majeures de la commune. La matérialisation de la décentralisation permet une concentration des investissements publics vers des infrastructures locales. En outre, l'exécutif communal offre des services sociaux en matière d'état civil. Il s'agit de l'établissement des actes de naissances, de mariage et de décès etc.

L'enquête SCORECARD-2 du Programme National de Développement Participatif (PNDP) vise ainsi à permettre aux citoyens d'effectuer un « contrôle citoyen de l'action publique » et de s'exprimer en ce qui concerne la qualité de l'offre des biens et services publics sociaux. Cette appréciation citoyenne reste également valable en ce qui concerne les services offerts par la Commune. Les résultats de cette enquête nous renseignent sur l'état de l'art dans ces secteurs au sein de notre commune, et interpellent la Commune en tant qu'institution par rapport à ses devoirs, ses attributs, ses fonctions, etc. le plan d'action qui en découle nous interpelle tous ; ainsi que notre engagement, en tant que citoyen.

[1] Formellement, il s'agit de la Loi n° 96/06 du 18janvier 1996 portant révision de la Constitution du 2 juin 1972.

Par ces mots, j'exhorte toute la population de la Commune NJIMON sans différence de genre, d'âge et d'orientation politique à lire ce rapport, s'en approprier, et que le plan d'action élaboré conjointement avec les différentes instances de dialogue au niveau communale, nous sert à tous comme un principe directeur pour la manifestation de notre engagement citoyenne. L'Exécutif Communal par ses mots remercie le Programme Nationale de Développement Participatif (PNDP), l'Institut national de la Statistique (INS) et les Organismes de la Société Civile (OSC) partenaires qui ont mené à bien ce projet et espère que ce processus va contribuer à combler ses attentes. Il remercie également les populations de leur collaboration active à ce processus. A tous, je vous souhaite une agréable lecture du présent rapport qui est un miroir du vécu quotidien des ménages de notre arrondissement. Une fois de plus, Bonne lecture !!!

LE MAIRE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
COMMUNE DE NJIMON
LE MAIR
DEPARTEMENT DU NOUN

Njifen Adamou

RESUMÉ EXÉCUTIF

Un vent nouveau souffle sur la gouvernance territoriale du Cameroun, grâce à la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des collectivités territoriales décentralisées, inspirée des conclusions du Grand dialogue national, organisé à l'initiative du Président de la République, du 30 septembre au 04 octobre 2019. En effet, cela survient notamment après les grands changements institutionnels déclenchés par la création du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local le 2 mars 2018, consolidant à la fois la décentralisation et le développement local. Le processus de décentralisation s'inscrit dans la démarche d'Innovation Résolue. De plus, en raison des élections municipales du 9 février 2020, entrées en vigueur à peu près en même temps que le renouvellement des institutions municipales, qui ont permis de renforcer la démocratie locale, avec en plus l'harmonisation des modalités d'accès à la fonction de magistrat municipal, tant dans les communes que dans les communautés urbaines.

Plus d'autonomie, plus de ressources, moins de contrôle, une gouvernance moderne, le statut des élus locaux valorisés, des compétences élargies, un engagement citoyen renforcé et un statut particulier pour le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, nouveau phare des instances de décentralisation. Les innovations listées ci-dessus constituent de nouvelles équipes qui démarrent de nouvelles missions dans la commune de Njimom, un enjeu majeur pour revisiter et transformer la gouvernance locale, après quoi les considérations subjectives seront dépouillées au profit du seul intérêt général. Ces mêmes exigences interpellent les élus qui, dans un avenir proche et certain, seront les pionniers de la gestion du deuxième échelon de collectivité territoriale que constitue la région.

En ce sens, le gouvernement camerounais a adopté plusieurs stratégies, notamment, la mise en place du Programme National de Développement Participatif (PNDP) qui est une institution laïque de développement local. A cet effet, le PNDP a à son actif plusieurs réalisations matérielles et infrastructurelles, qui nécessitent un suivi et évaluation de l'état d'avancement. Après la première phase, jugée satisfaisante par le gouvernement, la troisième phase mise en place par le PNDP a été conçue pour permettre aux citoyens d'évaluer les biens et services publics fournis par leurs communes, particulièrement la Commune de Njimom. Cette activité porte sur une enquête de satisfaction réalisée auprès de 207 Communes non encore couvertes lors des précédentes phases. Les techniques d'échantillonnage appliquées par l'Institut National de la Statistique ont été appliquées et ont abouti au quadrillage des quartiers/villages dans des Communes en zones de dénombrements et plus particulièrement la formation des grappes. Dès lors, afin de collecter l'information utile, il a été procédé un tirage aléatoire qui a sélectionné en moyenne vingt (23) ménages par grappe et auprès desquels un questionnaire a été administré. Il s'est agi de l'action technique de l'Association des Chercheurs en Economie de Développement Appliquée (ACEDA) à la sollicité du PNDP. Ce questionnaire portant sur les services de l'hydraulique, la Santé, l'éducation et les services communaux permet de constater que :

Dans le domaine de l'hydraulique

De manière générale, 65,2% des ménages en zone urbaine utilisent la source contre 63,5% en rurale la rivière comme points de ravitaillement en eau principaux. Ces points d'eau correspondent aux besoins de 83,3% de ménages en milieu rural. Dans ces conditions, l'approvisionnement en eau doit prendre en compte un certain nombre de facteurs pour une gestion intégrée des ressources en eau qui est un environnement particulièrement délicat. Pour le moment, le problème de l'approvisionnement en eau potable se pose beaucoup plus en termes d'insuffisance de points d'eau et de qualité. Satisfaction et insatisfaction des ménages, Solutions apportées par les ménages

Dans le domaine de la santé

Les attentes des ménages en matière de santé dans la Commune de Njimon, sont assez grandes. Les ménages de Njimon à 71,1% déclarent être satisfaits des services de santé publique rendue. Tandis que seul 86,7% de ménages fréquentent les formations sanitaires publiques, la distance et la qualité des soins sont les raisons du choix des formations privées pour 57,1% et 45,2% des ménages. Dans la généralité les ménages déclarent la disponibilité du petit matériel dans la principale formation sanitaire fréquentée.

Dans le domaine de l'éducation

Les raisons des insatisfactions des ménages quant aux services de l'éducation dans la Commune de Njimon sont considérables. Près de 4,9% des ménages sont non satisfaits des services d'éducation publique à cause principalement de l'insuffisance d'école et de salles de classes. Pour les 94,1% de ménages fréquentant un établissement public, ils trouvent que les montants payés, c'est à dire 11.160 francs en moyenne pour l'APEE et 4.990 francs pour les frais d'inscriptions avec des divergences selon le cycle d'enseignement est très élevé pour plus de la moitié des ménages. Ce coût de l'APEE est justifié par le fait que 15,3% des ménages déclarent que c'est l'APEE qui effectue principalement les réparations en cas de réfection des ouvrages endommagés.

Dans le domaine des services communaux

Les ménages qui ont eu recours au service communal, y allaient principalement pour l'établissement d'un acte de naissance et trouvent que le temps d'attente est très long. Les ménages déclarent principalement que la commune doit pour une meilleure gestion, impliquer les villages et quartiers dans la programmation et budgétisation des actions de développement, en outre communiquer sur les actions programmées. Les 15,2% des ménages qui déclarent être insatisfaits des services communaux donnent comme principale raisons la non information des populations de la gestion communale pour 77,1% des ménages, la méconnaissance des actions menées par la commune pour 60,4% et la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers pour 25,0% des ménages. Les ménages s'engagent principalement à participer aux activités communautaires, contribuer à la

diffusion des informations communales dans la communauté et participer aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune. Voilà les éléments qui peuvent aider l'institution Communal dans l'amélioration de ses relations avec la population.

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

ACEDA	Association des Chercheurs en Economie de Développement Appliquée
APEE :	Association des Parents d'Élèves et Enseignants
CCAP	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CMA :	Centre Médical d'Arrondissement
COGES :	Comité de Gestion
COSA :	Comité de Santé
CST	Chef Service Technique
CTD :	Collectivité Territoriale Décentralisée
CVC :	Comité de Veille Citoyenne
CVUC:	Communes et Villes Unies du Cameroun
DSCE :	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
ELECAM :	Elections Cameroon
FOSA	Formation Sanitaire
INS :	Institut National de la Statistique
JEURAC :	Jeunesse Rurale Active
MINATD :	Ministère de l'Administration Territorial et de la Décentralisation
MINEDUB :	Ministère de l'Éducation de Base
MINEE :	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINESEC :	Ministère des Enseignements Secondaires
MINSANTE:	Ministère de la Santé pubblique
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OSC :	Organisation de la Société Civile
PCD :	Plan Communal de Développement
PNDP :	Programme National de Développement Participatif

PTF : Partenaire Technique Financier

RGPH Recensement Général de la Population et des habitats

ZD : Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 Bilan de la collecte des données dans la commune de NJIMOM 18
Tableau 2.1: Présentation du milieu biophysique 21
Tableau 2.2: Les principales activités des populations 23
Tableau 2.3: Etat des lieux des points d'eau dans la commune 29
Tableau 2.4: Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune 29
Tableau 2.5: Etat des lieux des services de l'éducation 30
Tableau 2.6: Inventaire des services communaux 31
Tableau 3.1: Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe 33
Tableau 3.2: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge 34
Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence 35
Tableau 3.4: Utilisation d'une source d'eau publique 36
Tableau 3.5: Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée 38
Tableau 3.6: Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages 39
Tableau 3.7: Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé 40
Tableau 3.8: Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau 40
Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau 41
Tableau 3.10: Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES 41
Tableau 3.11: Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source 42
Tableau 3.12: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence 43
Tableau 3.13: Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin 43
Tableau 3.14: Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction 44
Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable 45
Tableau 3.16: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable, Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence 46
Tableau 3.17: Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence 47
Tableau 3.18: Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé 48
Tableau 3.19: Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 48
Tableau 3.20: Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 49
Tableau 3.21: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 50
Tableau 3.22: Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel

soignant 50
Tableau 3.23: Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins 51
Tableau 3.24: Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins 52
Tableau 3.25: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence 53
Tableau 3.26: Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence 55
Tableau 3.27: Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire 56
Tableau 3.28: Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public 56
Tableau 3.29: Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence 57
Tableau 3.30: Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement 58
Tableau 3.31: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle 58
Tableau 3.32: Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE, Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE 59
Tableau 3.33: Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles 60
Tableau 3.34: Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement 61
Tableau 3.35: Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction 62
Tableau 3.36: Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation, Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence 62
Tableau 3.37: Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation, Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence 63
Tableau 3.38: Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service 64
Tableau 3.39: Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal 65
Tableau 3.40: Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal 66
Tableau 3.41: Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune 67
Tableau 3.42: Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction 67
Tableau 3.43: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence 69

INTRODUCTION GENERALE

Le Cameroun à travers la réforme constitutionnelle de du 18 juin 1996 s'engage à reconnaître et à protéger « les valeurs traditionnelles conformes aux principes démocratiques, aux droits de l'homme et à la loi ». La décentralisation apparaît alors comme la forme d'organisation qui garantit la participation optimale des citoyens à la vie sociopolitique et économique.

Pour mieux répondre à cet idéal et dans le souci de s'arrimer aux standards internationaux en matière de gouvernance, notamment à travers la Déclaration de Paris qui consacre, entre autres, les principes de redevabilité et de participation citoyenne aux politiques publiques, le Cameroun a entrepris des réformes en matière de finances publiques dont l'instrument le plus populaire est l'adoption de la budgétisation par programme (budget de programme) dont les bases sont jetées par la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 qui organise les conditions du nouveau régime financier au Cameroun.

Les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) au premier rang desquelles la Commune, apparait comme le creuset de l'expression de la démocratie. Elle s'efforce, à travers divers outils et mécanisme (budget participatif, Plan Communal de Développement, etc.), d'implémenter les principes fondamentaux de la démocratie moderne, dont la participation citoyenne à tous les niveaux du processus d'élaboration des politiques publiques locales. C'est ainsi que le citoyen est appelé à s'impliquer activement dans la vie de sa Commune afin d'être à la base des initiatives locales de développement durable. Le contrôle citoyen de l'action publique apparaît alors comme un outil essentiel à cette fin.

C'est ainsi que le Programme National de Développement Participatif (PNDP), instrument mis en place par le Gouvernement du Cameroun pour promouvoir une meilleure participation des communautés et des citoyens à l'action des CTD, en collaboration avec les Communes et grâce à l'appui technique de l'Institut National de la Statistique (INS) a impulsé le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) ou « Citizen Report Card » dit Projet ScoreCard.

Le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) est toute action initiée par les citoyens (individuellement ou à travers les organisations de la société civile), dans le but d'apprécier la pertinence des projets et des moyens qui y sont affectés ; de contrôler l'action publique ou permettre à ce que les décideurs publics rendent compte aux citoyens de leur action. Après une phase pilote dans 10 Communes, ce projet est mis à l'échelle dans 160 autres Communes

dans l'ensemble du territoire national en 2017 et les résultats obtenus ont permis à ce qu'une deuxième phase puisse voir le jour, étant donné la pertinence de l'enquête. À cet effet, l'Organisation de la Société Civile (OSC) dénommée ACEDA, a été retenue pour conduire ce processus dans la Commune de NJIMOM.

La mission de l'ACEDA a consisté à mettre en place les équipes opérationnelles en collaboration avec la Commune concernée chaque fois que cela a été possible. C'est ainsi que six (06) enquêteurs et un Superviseur communal ont été retenus après un processus de formation et de sélection pour mener à bien cette mission. Sous la coordination scientifique de l'INS, la collecte des données à travers l'ensemble du territoire communal s'est faite du 17 au 18 juin 2022, auprès d'un échantillon de 330 ménages tirés par les experts de l'INS.

Le présent rapport restitue les résultats de cette collecte des données auprès des ménages de la Commune de NJIMOM. Il se décline en quatre (04) chapitres. Le chapitre I traite de la synthèse méthodologique de l'enquête. Au chapitre II, nous présente les éléments relatifs à l'offre publique et au contrôle citoyen dans la commune de NJIMOM. Le chapitre III expose les principaux résultats issus de l'analyse des données de terrain, ainsi que les améliorations suggérées suivies des principales recommandations. Au chapitre IV enfin, nous proposons une esquisse de plan d'action pour la mise en place d'un dispositif de contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune de NJIMOM.

CHAPITRE I: SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été définis dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des quartiers/villages de la commune de NJIMOM. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiés, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède

pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 330 ménages dans la Commune de NJIMOM. Cette enquête s'appuie sur 15 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. Environ 23 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard. Pour les Communes ayant moins de 20 grappes cartographiées dans l'échantillon des grappes sélectionnées, l'échantillon de 320 ménages à enquêter dans la Commune a été réparti dans chacune de ces grappes proportionnellement au nombre de grappes de la Commune contenues dans le shapefile.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jour étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h*,

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h*,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune *h*, M_i le nombre de ménages dans la ZD*i*, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment *j* choisi pour la ZD*i* de la Commune *h*.

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* est donnée par :

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{ème}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h. Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZD*i* de la Commune *h* est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo,

ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

C'est l'Organisation de la Société Civile (OSC) sélectionnée pour un lot de communes en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données dans la commune appartenant à ce lot. Dans un lot, l'OSC est composée d'un Responsable et des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Tableau 1.1 Bilan de la collecte des données dans la commune de NJIMOM

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
1	2518	Mayoum, mamatcheu	21	0	0	0	RAS
2	2519	Njimom	23	0	0	0	RAS
3	2520	Manki	22	0	0	0	RAS
4	2522	Mayouom	22	0	0	0	RAS
5	2523	Masom	22	0	0	0	RAS
6	2524	Mayap	21	0	0	0	RAS
7	2526	Maloure	21	0	0	0	RAS
8	2527	Kounga	19	0	0	0	RAS
9	2528	Njingoum	22	0	0	0	RAS
10	2529	Njissen	22	0	0	0	RAS
11	2530	Njimom	20	0	0	0	RAS
12	2534	Machimpon	20	0	0	0	RAS
13	2535	Mayouom, Manki, Manki 1	17	0	0	0	RAS
14	2536	Machoutame	22	0	0	0	RAS
15	2537	Mayo	22	0	0	0	RAS
Total	15	/	321				

Cette dernière s’est déroulée du 17 au 19 juin 2022 et présente le bilan ci-dessus.

Etant donné que la collecte s’est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l’INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de l’OSC, ainsi que d’autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d’actions du Contrôle Citoyen de l’Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s’assurer de l’utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l’analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d’un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE NJIMOM

II.1 Présentation de la commune

Située dans région de l'Ouest Cameroun, département du Noun, la commune de NJIMOM est créée en 2007 et regorge de nos jours d'un paysage aussi bien administratif (II.1.1), démographique (II.1.2), géographique (II.1.3) que socioéconomique et culturelle (II.1.4).

II.1.1 Situation administrative et historique

L'histoire de la commune de NJIMOM commence par le décret numéro 2007/117 du 24 Avril 2007 est une commune du Cameroun située dans la région de l'Ouest et le département du Noun. L'écosystème culturel de la commune est riche et diversifié et constituée d'ethnies telles que les Bamouns ; les Foulbés ; les Nsos ; les Bororos ; les Bamilékés ; les Betis et les Yambas.

Carte 2 .1 : Plan de localisation de la Commune de NJIMOM

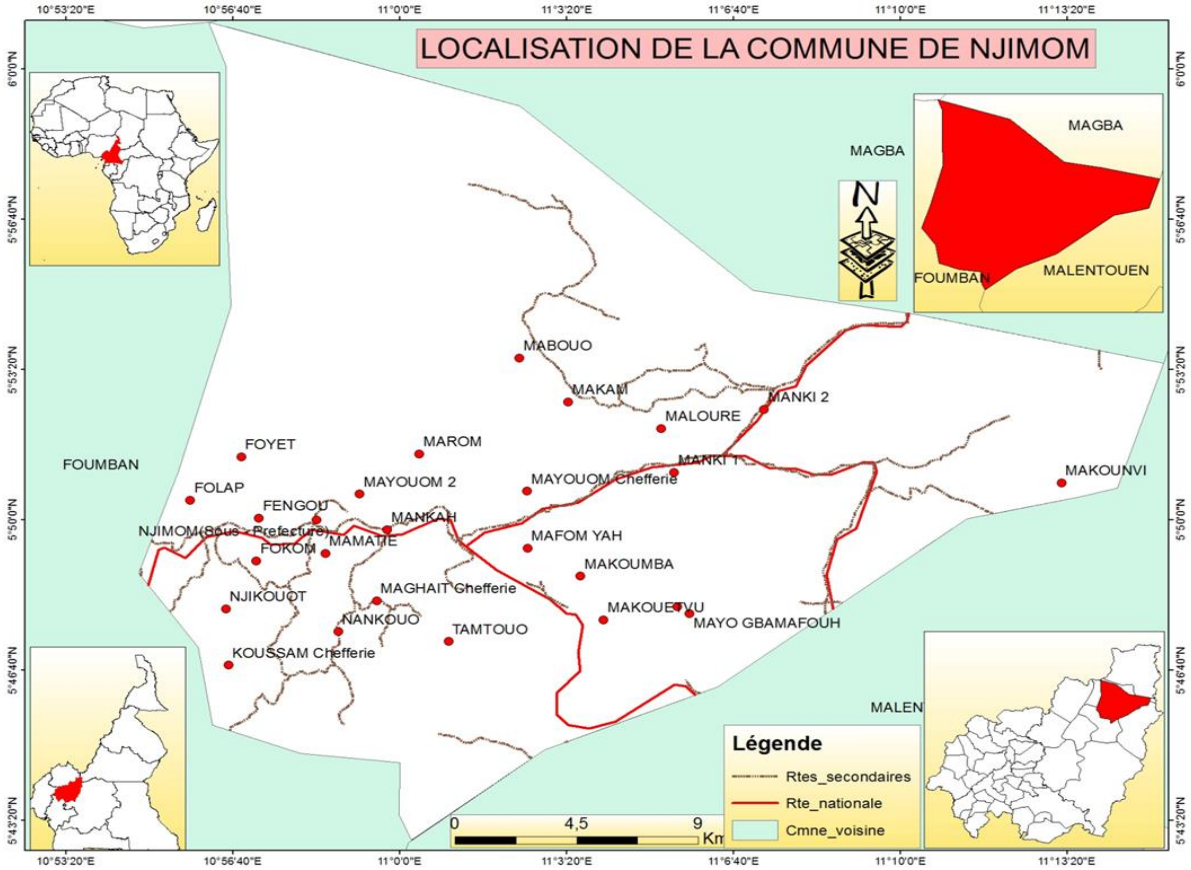

***Source** : PCD de la Commune de NJIMOM, 2015*

II.1.2 Situation démographique

Les estimations issues du Diagnostic participatif et de sources communales laissent entrevoir que la Commune de NJIMOM est densément peuplée, malgré une disparité dans le nombre d'habitants par village. Le constat le plus marquant est celui de la prédominance de la population rurale sur la population urbaine. Par ailleurs, la population est organisée autour de trois principales religions avec un prédominance islamique (95 %) ; suivi d'une faible part de chrétiens (4,8 %) enfin les animistes ne représentant que (0,2 %). Notons aussi le fait de l'attractivité des Groupements (Chefferie 2e degré), où l'effectif de la population côtoie et dépasse même la population urbaine. Ce qui est un grand atout au développement d'autres pôles urbains. Beaucoup moins surprenant, le rapport de masculinité représente près de 62,8% de la population. Soit une prédominance de la gent féminine.

II.1.3 Situation géographique

Dans cette partie nous présenterons les caractéristiques du milieu biophysique à savoir climat, sol hydrographie, flore et faune de la Commune. Les données caractéristiques du milieu biophysique de la commune de NJIMOM sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 2.1: Présentation du milieu biophysique

Eléments	Caractéristiques	Contraintes	Opportunités
Sol	sols ferrugineux tropicaux	Localisé sur les pentes de collines peu évolués et peu profonds (<45cm)	valeur agricole très faible utilisés à des fins Sylvo - pastorales
	sols hydro morphes argileux	Localisé le long des cours d'eau dans les vallées ou les bas-fonds profonds (> 40cm)	valeur agricoles intéressante
	sols sédimentaires	- Soumis à une forte érosion	Fertiles, Cultures à fort potentiel de valeur ajoutée
Climat	Climat d'altitude de type caméronien à deux saisons inégales une grande saison de pluie (mi-mars à mi-novembre), et une petite saison sèche (de mi-novembre à mi-mars)	Irrégularités et perturbations du cycle des saisons	- Moyenne annuelle des précipitations 1 600 mm propices à l'agriculture et à la pisciculture
	Température moyenne variante entre 20 et 42°C.	Fortes hausses régulières de températures	
Relief	Collines et pentes Vallées, plaines, plateaux latéritiques	- Difficultés d'occupation - Difficultés de constructions Et de pratique de l'Agriculture	- Gisements de roches (granites) exploitables pour installation des carrières
Faune	Prédominance des petits rongeurs	Rareté des espèces animales	Existence des espèces rares dans

Eléments	Caractéristiques	Contraintes	Opportunités
Sol	sols ferrugineux tropicaux	Localisé sur les pentes de collines peu évolués et peu profonds (<45cm)	valeur agricole très faible utilisés à des fins Sylvo - pastorales
	sols hydro morphes argileux	Localisé le long des cours d'eau dans les vallées ou les bas-fonds profonds (> 40cm)	valeur agricoles intéressante
	Présence de quelques espèces sauvages (antilopes, porc-épic) Présence des oiseaux sauvages (perdrix, moineau, épervier, corbeau) Faune domestique constituée de caprins, volaille, porcins…	Chasse abusive Feux de brousse	certains villages (antilopes et porc-épic)
Flore	Omniprésence de la savane herbacée et de quelques zones de forêts haies vives autour des habitations Espaces en friches et des zones de cultures	Rareté des essences végétales et disparition du couvert végétal	Offre de plusieurs zones de pâturages Matériaux de construction provisoire Bois de chauffe
Hydrographie	Présence de quelques cours d'eau à très faible débits	Assèchement Pollution Inondation	Présence de quelques cours d'ea Présence de quelques espèces halieutiques (carpes, tilapia, silures)

Source : PCD Commune NJIMOM, 2015.

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

Le tableau ci-après présente les principales activités économiques de la commune de NJIMOM. On observe que la production des cultures tels que le Maïs, les arachides ou les choux domine la production économique avec une proportion de 80% s'agissant de l'agriculture. S'ensuivent l'élevage des porc, chèvres et volaille avec 10%. S'agissant du secteur secondaire la Production du couscous de Maïs et la fabrication de pain/gâteaux représentent chacun 1% de l'économie dans la Commune. Enfin s'agissant du secteur tertiaire, les stations-services occupent 1 % de l'économie suivies du Commerce (8 %) et des autres activités ayant la plus grosse part soit 9 %.

Les activités économiques sont plus dynamiques dans les villages. Dans les zones urbaines par contre, l'activité économique est animée par les différents des corps de métiers que sont les revendeuses des produits agricoles, les pousseurs, les braiseuses de poissons, les call-boxeurs, les garagistes, les moto-taximen, les tenants de structures d'accueil et de restauration (auberges, hôtels, motels), les boutiquiers, les structures de micro finance…etc.

Tableau 2.2: Les principales activités des populations

Activité	Caractéristiques	Part dans l'économie	Observation
Secteur Primaire			
Agriculture	Principales cultures : Culture vivrière (Maïs, banane plantain, haricot, arachide, pomme de terre, macabo, patate, piment, tomate, chou, carotte…) et de rente (Café robusta, cacao, palmiers à huile) arbres fruitiers (manguiers, safoutiers et avocatiers), citrus (orangers, mandariniers) Bonne productivité	80%	Pratiquée par la quasi-totalité des populations rurales organisées en associations, GIC, coopératives et fédérations de GIC Insuffisance d'appui
Elevage et pêche	Principales espèces : les bovins, les ovins et les caprins	/	Deuxième activité pratiquée après l'agriculture
Artisanat	Transformation de l'aluminium, sculpture du bois, fabrication d'objets de décoration et d'habillement Pratiqué en informel	/	Difficulté d'accès à la matière première, Faible organisation des artisans
Secteur secondaire			
Transformation des produits agricoles	Production du couscous de Maïs, tapioca,	1%	Reste très faible
Boulangeries artisanales	Fabrication de gâteaux, pain	1%	Manque d'intrants Faible capital pour investissement
Secteur tertiaire			
Commerce	Boutiquiers, débit de boisson, revendeurs, vendeurs ambulants…	/	Faible capital d'investissement
Transport	Principal moyen de transport dans la localité c'est la moto et quelques taxi de brousse	/	Difficultés de déplacement
Autres activités	Microfinance : des caisses villageoises d'épargne et de crédit pour financer les petites entreprises rurales.…	/	Faible capital d'investissement Offre de quelques emplois

Source : *PCD Commune NJIMOM, 2015.*

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

Le processus de décentralisation enclenché en Afrique depuis les années 90 a considérablement modifié le contexte du développement local. Il a ensuite conduit à la recherche d'une articulation entre les projets de développement local et la décentralisation avec la mise en place de projets de développement communal.

Au Cameroun, 1996 constitue sans conteste l'un des jalons historiques importants dudit processus avec la promulgation de *la loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin 1972.* Cette loi fondamentale dispose en son article 2 que la république du Cameroun est un « État Unitaire Décentralisé ». Elle fixe deux niveaux de Collectivités

Territoriales Décentralisées (CTD) à savoir, la commune au niveau de base et puis la région deuxième échelon.

La décentralisation est sensée favoriser la démocratisation et le développement local à travers deux objectifs principaux :

- *Contribuer au développement d'une culture d'évaluation des politiques publiques locales par les CTD en vue de mieux assurer la cohérence entre les besoins des populations et les politiques de développement local ;*

- *Contribuer à améliorer l'efficacité des politiques de décentralisation et de développement local, notamment à travers : (i) le renforcement des capacités des nouvelles structures institutionnelles.*

Si la mise en œuvre des dispositions de cette loi constitutionnelle a été marquée, entre autres, par la promulgation en 2004 des premières lois dites de décentralisation, le processus démarre effectivement en 2010 avec le transfert de compétences. Du rapport des assises générales de la commune de 2019, on retient que 63 compétences au total réparties entre 20 ministères sectoriels ont été transférée.

Dans les paragraphes qui suivent l'analyse se focalisent uniquement sur les textes de lois, les arrêtés et les amendements promulgués par l'Etat régissant le transfert de compétences en matière de décentralisation au Cameroun. Spécifiquement, uniquement ceux relatifs aux services concernés par l'enquête SCORECARD2 sont présentés à savoir : la santé, l'éducation, l'accès à l'eau et les services communaux.

a) *Le secteur de l'approvisionnement en eau potable*

Décret N°2010/0239/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux Communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'État.

Les compétences transférées par l'État à la Commune sont identifiées ici dans les domaines de la maitrise d'ouvrage et de la gestion des puits et des forages.

Arrêté N°2010/00000298/A/MINEE du 01 septembre 2010, portant cahier des charges

précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'État aux Communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'État.

(1) La Commune doit, dans sa zone de compétence :

- ✓ Engager la gestion concertée des ressources en eau avec les autres Communes, l'État et les usagers qui contribuent au financement des interventions diverses ;
- ✓ Traduire, à travers le Plan de Développement Communal, l'aménagement et la gestion des eaux, selon les orientations de la politique nationale de l'eau ;
- ✓ Préparer, en application du Plan de Développement Communal des programmes pluriannuels d'intervention afin de répondre aux besoins en adduction d'eau potable ;
- ✓ Tenir annuellement à la disposition du ministère en charge de l'eau, la liste actualisée des villages de son ressort équipé des points d'eau et non encore équipés, ainsi que ceux susceptibles d'être équipés de mini-adductions d'eau potable à l'instar des bourgs ruraux.

(2) Par ailleurs, la Commune s'engage à :

- ✓ Recueillir et analyser les demandes des populations en matière d'adduction d'eau potable ;
- ✓ Élaborer un Plan de Développement Communal et à terme, un schéma directeur d'adduction d'eau potable à l'échelle de son territoire ;
- ✓ Monter des projets de réalisation d'ouvrages publics en s'entourant des compétences techniques nécessaires ;
- ✓ Passer des marchés publics de réalisation des travaux (avec mise en concurrence des prestataires agréer par le ministère en charge de l'eau, respect du Code des Marchés Publics, contrôle des travaux … ;
- ✓ Organiser la mise en exploitation de l'ouvrage autour d'un Comité d'Usagers ou le cas échéant, par la délégation à un exploitant privé ;
- ✓ Suivre la satisfaction du service et la planification de son extension selon l'évolution

démographique.

Les services de gestion, d'exploitation et de maintenance se déclinent en activités ci-après :

- ✓ L'entretien et la maintenance de l'ensemble des puits et forages d'eau potable du ressort communal ;
- ✓ La prise de toutes les mesures nécessaires pour assurer l'hygiène et la salubrité autour desdits ouvrages ;
- ✓ L'entretien et la maintenance des ouvrages d'alimentation en eau potable ;
- ✓ La tenue d'un fichier communal des ouvrages d'adduction d'eau potable.

b) Le secteur de la Santé

Décret N° 2010/0246/PM du 26 février 2010, fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux Communes en matière de santé publique.

Les compétences transférées par l'État à la Commune sont identifiées dans les domaines de la construction, de l'équipement, de l'entretien et de la gestion des centres de santé intégrés.

Arrêté N°0821/A/MINSANTE du 01 avril 2011 portant cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'État aux Communes en matière de construction, d'équipement, d'entretien et de gestion des Centre de Santé Intégrés et des Centres Médicaux d'Arrondissement.

De l'analyse de ce texte, on note que la Commune exerce les compétences à elle transférées par l'État en matière de santé publique dans le strict respect du principe de la continuité du service public, notamment en ce qui concerne la construction, l'équipement, l'entretien et la gestion des Centres de Santé Intégrés et des Centres Médicaux d'Arrondissement, la construction des logement d'astreinte, l'installation et l'aménagement de dispositifs fonctionnels de fourniture en énergie de secours, ainsi que l'installation et l'aménagement des forages d'eau au sein desdits centres.

Les partenaires et acteurs de santé sont rassemblés dans les structures de dialogue et de participation communautaire des districts qui visent la promotion de la gestion décentralisée des services de la santé, à travers les Comités de Santé de l'Aire (COSA), les Comités de

Santé de District (COSADI), et les Comités de Gestion (COGES). Le Comité de Santé de l'Aire (COSA), de par ses attributions, assiste le Centre de Santé dans la recherche des solutions aux problèmes de santé et joue ainsi le rôle de contrôle social dans le suivi et l'évaluation de l'exercice des compétences. Le Comité de Gestion du Centre Médical d'Arrondissement assure la gestion dudit établissement de santé.

c) Le secteur de l'éducation

Décret N°2010/0247/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux Communes en matière d'éducation de base.

Les compétences transférées par l'État à la Commune sont identifiées dans les domaines tels que :

- ✓ La construction, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la Commune ;
- ✓ L'acquisition de matérielles fournitures scolaires ;
- ✓ Le recrutement et la prise en charge du personnel d'appoint des dites écoles et établissement.

Arrêté N° 2010/246/B1/1464/A/MINEDUB/CAB du 31 DEC 2010 portant cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'État aux Communes en matière d'éducation de base.

Le présent arrêté porte cahier de charges précisant les conditions et les modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'État en matière d'Éducation de Base, notamment:

- ✓ La construction, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la Commune ;
- ✓ L'acquisition des matériels et fournitures scolaires et le recrutement et la prise en charge du personnel d'appoint desdits écoles et établissements.
- ✓ Le constat qui se dégage est que la plupart des lois et arrêtés dans ces domaines précités ont des décrets d'application.

d) Certains services communaux

En matière de développement local, le Décret N°2008/377 fixant les attributions des chefs de circonscription administratives portant organisation et fonctionnement de leurs services crée, auprès des Gouverneurs de Régions la division du développement régional. Au niveau du Préfet le service du développement local et au niveau du Sous-Préfet le Bureau d'appui au développement local. Ce décret peut être complété par l'Arrêté ***n° 2011/0618/A/MINADER/CAB du 02 août 2011 portant cahier de charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'État aux Communes en matière de promotion des activités de production agricole et de développement rural.***

Cet arrêté met un accent particulier sur la participation citoyenne au développement local à travers la promotion des comités villageois de développement, l'appui et le suivi des activités de développement, etc.

II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

Dans cette sous-section, il s'agit d'analyser les tableaux issus des données collectées auprès des administrations sectorielles concernées par les secteurs ciblés.

II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

L'eau est un bien dont la fourniture est d'une importance imparable pour les ménages. A cet effet, toute défaillance du système d'offre en eau cause un dommage à l'ensemble des ménages de l'espace communal de NJIMOM. Un temps d'arrêt est marqué pour faire un inventaire des points de ravitaillement en eau existant, tel que relevé dans le tableau 2.3.

La lecture du tableau 2.1 met en exergue les informations liées à l'accès à l'eau potable dans la commune de Njimom. Ce dernier laisse présager que, sur 67 points d'eau disponibles dans la commune 85,1 % sont respectivement fonctionnels, disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion et d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel. Cependant il convient de relever que, à l'exception du puits avec pompe à motricité humaine dont 28,6 % sont non opérationnel sur l'ensemble des 35 dénombrés, le reste de service d'accès à l'eau dans la commune sont opérationnels. Bien que cela reste contrasté en comparaison aux informations relayées par les enquêtés, la commune est dotée en globalité suffisamment de point d'eau opérationnels.

Tableau 2.3: Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type		Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel	
	Commune	DD MINEE/HN	Commune	DD MINEE/HN	Commune	DD MINEE/HN	Commune	DD MINEE/HN
Puits avec pompe à motricité humaine	35		25		25		25	
Puits avec pompe électrique								
Forages avec pompe à motricité humaine	20		20		20		20	
Forage avec pompe électrique								
Borne-fontaine	10		10		10		10	
Source								
Réseau d'adduction d'eau communal	02		02		02		02	
Total	**67**		**57**		**57**		**57**	

Source : Enquête CCAP2, NJIMOM 2022.

II.3.2 Secteur santé

Tableau 2.4: Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formation sanitaire fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser)
Centre de santé / Centre de santé intégrée									/
Centre Médical d'Arrondissement									/
Hôpital de district									/
Hôpital régional									/

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formation sanitaire fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser)
Hôpital de référence									/
Formation sanitaire privée									/
Autres (à préciser) _____									/
Total	N/A*	N/A*	N/A*						

*Non administré. Le district de santé non existant dans la commune.

Source : Enquête CCAP2, NJIMOM 2022.

II.3.3 Secteur de l'éducation

Le secteur éducatif dans son organisation est constitué de toutes les composantes et acteurs interagissant dans l'enseignement des élèves. Le tableau ci-dessous donne l'état des lieux en matière d'éducation maternelle et primaire dans la commune et de ses différents démembrements.

Tableau 2.5: Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	15	08		00	08
	Privé laïc	00	00		00	/
	Privé confessionnel	00	03		01	01
	Ecole de parents	00	00		00	/
Primaire	Public	50	41		01	41
	Privé laïc	00	00		00	/
	Privé confessionnel	00	07		01	07
	Ecole de parents	00	03	03	00	/
Secondaire 1er cycle	Public	00	00			
	Privé laïc	00	00			/
	Privé confessionnel	00	00			/
	Ecole de parents					

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Secondaire 2ème cycle	Public					
	Privé laïc					
	Privé confessionnel					
	Ecole de parents					
Total		65	59	03	03	59

Source : Enquête CCAP2, NJIMOM 2022.

Les données fournies par le tableau 2.3 concernent l'état des lieux des services d'accès à l'éducation du tableau 2.3 laisse entrevoir que la carte scolaire de la commune prévoit 65 établissement d'enseignement primaire et maternelle, seul 59 sont disponibles dans les deux ordres d'enseignement. Il est à noter que 23,1 % sont des établissements maternels dont 8 appartiennent à l'ordre d'enseignement public et 3 font partie de l'ordre privé confessionnel. Cependant, il convient de noter que l'ensemble des établissements maternels disposent d'une APEE fonctionnelle. Outre les établissement primaires la carte scolaire de la commune prévoit 50 mais seul 48 sont disponibles avec entre autre 41 dans l'ordre d'enseignement primaire et 07 pour l'ordre privé confessionnel et de 03 écoles des parents. Il convient de noter que 02 écoles disposent de salles de classe en matériaux définitif soit 01 établissement d'enseignement primaire public et privé confessionnel. Par ailleurs, la totalité des établissements appartenant à l'ordre d'enseignement maternel et primaire disposent d'une APEE.

II.3.4 Secteur des services communaux

La gestion des déchets dans un espace communal garantit une bonne santé aux ménages qui côtoient cet espace. Dans ce sens, une enquête a été menée dans la Commune de Njimom afin d'évaluer les services communaux, tel que présenté dans la tableau 2.4 ci-dessous.

Tableau 2.6: Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Etablissement d'actes d'état-civil	Oui	14
Délivrance des documents d'urbanisme	Oui	14
Aménagement des voiries	Oui	14

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Gestion des déchets / Assainissement	Non	
Légalisation des documents	Oui	1
Authentification des documents	Oui	1
Hygiène et salubrité	Oui	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Non	
Aménagement des aires de jeux	Oui	
Eclairage public	Oui	
Transport public	Non	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Oui	
Autres (à préciser) _____		

Source : Enquête CCAP2, NJIMOM 2022.

La lecture du tableau 2.4 permet de faire trois constats majeurs. Premièrement, il n'existe pas de service de gestion des déchets/ Assainissement. Deuxièmement, l'aménagement des espaces verts et de loisirs est inexistant. En fin, il n'existe pas d service de transport public. Suite à ce constat et conscient des efforts de l'Etat pour assurer de meilleures conditions de vie aux ménages, des efforts restent à fournir afin d'assurer une gestion des déchets et l'aménagement des espaces de loisirs.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

L'objectif de ce chapitre est de restituer les principaux résultats de l'enquête de perception sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services rendus par la Commune de Njimon en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs.

Cette enquête est orientée essentiellement vers les ménages et une attention particulière est portée sur l'âge et le sexe des répondants. Une telle précision permet de prendre en compte les aspects de genre dans l'appréciation des réponses collectées d'une part, et la formulation des améliorations à suggérer d'autre part. Les principaux résultats s'articulent en cinq sections à savoir : la description de la population enquêtée, l'approvisionnement en eau potable, les services de santé, les services de l'éducation de base et des enseignements secondaires et enfin la fourniture des services communaux.

III.1 Description de la population enquêtée

Cette section vise à présenter les principales caractéristiques des ménages échantillonnés dans l'enquête. En effet, les ménages constituent la principale cible de l'enquête selon qu'ils résident en milieu urbain ou rural. Par ailleurs, cette enquête recherche également à mettre en évidence quelques caractéristiques sociodémographiques telles que l'âge et le sexe du chef de ménage. En plus des chefs de ménage qui sont les principaux répondants de l'enquête, d'autres personnes avec ou sans des liens de parenté avec les chefs de ménages ont été choisi comme des principaux répondant.

Tableau 3.1: Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe

Strate de résidence	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage						
	Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa	Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint	Autre parent du Chef ou de son/sa	Sans lien de parenté avec le chef ou	Total
Urbaine	47,8	17,4	13,0	0,0	21,7	0,0	100,0
Rurale	59,4	17,4	11,6	3,4	3,8	4,4	100,0
Total	58,5	17,4	11,7	3,2	5,1	4,1	100,0

Source : Enquête CCAP2, Njimon 2022

Du tableau 3.1, il ressort qu'en milieu urbain 47,8% soit environ moins de la moitié sont chef de ménage tandis qu'en zone rurale, 59,4% soit environ un répondant sur deux est chef

de ménage. Le reste des répondants en milieu urbain se réparti ainsi qu'il suit : 17,4% sont épouses, 13,0% des fils ou filles, 21,7% ayant d'autres types de relation avec le chef de ménage (frères, sœurs, cousins, cousines.). Alors que, en milieu rural se réparti ainsi qu'il suit : 17,4% sont épouses, 11,6% des fils ou filles, 3,4% des pères ou mères, 3,8% ayant d'autres types de relation avec le chef de ménage (frères, sœurs, cousins, cousines.), et 4,1% ayant aucun lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint(e) (amis-es, domestiques, voisins, etc.).

Le tableau suivant présente la répartition des enquêtés par âge en fonction du milieu de résidence et du sexe.

Tableau 3.2: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

Groupe d'âges du répondant	Sexe de l'enquêté								
	Masculin			Féminin			Total		
	Strate de résidence			Strate de résidence			Strate de résidence		
	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total
Moins de 20 ans	0,0	0,6	0,6	0,0	2,9	2,6	0,0	1,7	1,6
[20 - 35[	44,4	35,3	35,8	35,7	51,8	50,3	39,1	43,0	42,7
[35 - 50[	22,2	24,4	24,2	42,9	26,3	27,8	34,8	25,3	25,9
Plus de 50 ans	33,3	39,7	39,4	21,4	19,0	19,2	26,1	30,0	29,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, Njimon 2022

Concernant la répartition des répondants en fonction de la strate de résidence et du facteur âge, le tableau 3.2 révèle que dans l'échantillon 1,6% des répondants ont moins de 20 ans, 42,7% des répondants ont entre 20 et 35 ans, 25,9% des répondants ont entre 35 et 50 ans, et, 29,7% des répondants ont plus de 50 ans. La répartition concernant le lieu de résidence révèle qu'en milieu urbain 39,1% des répondants ont un âge compris entre 20 et 35 ans, 34,8% des répondants ont un âge compris entre 35 et 50 ans et enfin, 26,1% des répondants ont un âge supérieur à 50 ans. Tandis qu'en milieu rural, 1,7% des répondants ont un âge inférieur à 20 ans, 43,0% des répondants ont un âge compris entre 20 et 35 ans, 25,3% des répondants ont un âge compris entre 35 et 50 ans et enfin, 30,0% des répondants ont un âge supérieur à 50 ans.

La description de la population enquêtée a permis de dresser le profil des répondants. Il en ressort que celle-ci se recrute parmi toutes les couches de la société et prend en compte l'âge, le sexe, le milieu de résidence et le statut du répondant sur la conduite du ménage. Les

résultats qui vont suivre permettront d'apprécier la perception des ménages par rapport à l'approvisionnement en eau potable.

III.2 Approvisionnement en eau potable

Le gouvernement du Cameroun depuis 2004 a entrepris l'amélioration de l'offre des services d'eau potable à travers les processus de décentralisation. Selon l'Arrêté N°2010/00000298/A/MINEE du 01/09/2010, les conditions et modalités techniques d'alimentation de l'offre en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution incombe aux Communes. Aujourd'hui, presque 12 ans après, il n'est pas superflu de marquer un temps d'arrêt pour apprécier non seulement l'effectivité de cet arrêté, mais également la satisfaction des populations concernant ce secteur vital pour l'amélioration de leur bien-être. Ainsi, l'objectif de cette section est de présenter les résultats du contrôle de l'action citoyenne concernant l'offre de l'eau potable dans la Commune de Njimon. Les résultats de l'étude sont répartis autour des principaux points ci-après : l'inventaire des points d'accès à l'eau potable, leur fonctionnalité, les mécanismes de gestion et d'entretien et la satisfaction des ménages quant à l'utilisation des services de l'eau dans la commune.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune

Il s'agit dans cette sous-section d'apprécier la typologie des points d'approvisionnement en eau potable dans la commune de Njimon. Le tableau 3.3 ci-dessus révèle que, dans cette commune, 100% des ménages situés en zone urbaine déclarent que les puits avec pompe à motricité humaine et le réseau d'adduction CAMWATER sont disponibles. Parmi les ménages enquêtés en zone rurale, 69,5% déclarent entre autres que les que le forage avec pompe à motricité humaine est disponible contre 58,9% pour les sources, et 39,30% pour les Puits avec pompe à motricité humaine.

Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

Strate de résidence	Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Puits à ciel ouvert	Forages avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Borne-fontaine	Source	Marre	Réseau d'adduction d'eau	Adduction en eau potable (CAMWATER)	Rivière	Autre
Urbaine	4,3	0,0	4,3	26,1	0,0	0,0	65,2	8,7	0,0	0,0	30,4	0,0

Rurale	3,8	0,0	8,9	23,2	1,4	5,1	24,2	11,6	1,7	0,3	63,5	0,0
Total	**3,8**	**0,0**	**8,5**	**23,4**	**1,3**	**4,7**	**27,2**	**11,4**	**1,6**	**0,3**	**61,1**	**0,0**

Source : Enquête CCAP2, Njimon 2022

Après avoir observé la disponibilité des différents points d'eau, l'enquête s'intéresse à l'usage qui en est fait par les ménages de la Commune de Njimon (Tableau 3.4).

Tableau 3.4: Utilisation d'une source d'eau publique

Strate de résidence	Principale source d'approvisionnement en eau							
	Puits avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Réseau d'adduction d'eau	Borne-fontaine	Total
Urbaine	8,7	0,0	21,7	43,5	26,1	0,0	0,0	100,0
Rurale	4,3	1,3	27,0	19,1	43,9	2,6	1,7	100,0
Total	**4,7**	**1,2**	**26,5**	**21,3**	**42,3**	**2,4**	**1,6**	**100,0**

Source : Enquête CCAP2, Njimon 2022

À la lecture du tableau 3.4, nous remarquons que 100% des ménages déclarent utiliser une source d'eau publique, 8,7% disent qu'ils utilisent les puits avec pompe à motricité humaine. Pour 21,7%, ce sont les forages avec pompe à motricité humaine. Par ailleurs, 43,5% de ménages en milieu rural s'approvisionnent dans les sources naturelles. Pour 26,1%, ce sont les forages avec pompe à motricité humaine. En milieu rural en revanche, le tableau nous révèle que sur les 78,5% de ménages utilisant une source d'eau publique. Une faible partie des ménages soit 4,3% affirme qu'ils utilisent les puits avec pompe à motricité humaine alors que seulement 1,3% utilisent des forages avec pompe électrique. Pour 27,0%, ce sont les forages avec pompe à motricité humaine. Par ailleurs, 19,1% de ménages en milieu rural s'approvisionnent dans les sources naturelles ; tandis que 43,9% affirme utiliser la rivière ; 2,6% disent qu'ils utilisent un réseau d'adduction d'eau et 1,7% seulement affirment qu'ils utilisent une borne fontaine. Ces sources pour la plupart non aménagées, subissent les effets des intempéries (assèchement, pollution par les eaux de ruissellement et les bêtes) tout au long de l'année et constituent un danger potentiel pour la santé des ménages. Des efforts

supplémentaires seraient donc à envisager pour assurer aux ménages de la commune l'accès à une eau potable.

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune de Njimon

Dans cette partie du rapport nous analysons l'accès aux points d'eau, la disponibilité et l'utilisation des points d'eau. Cette présentation sera assortie d'un bref commentaire sur les données des ménages concernant le secteur hydraulique dans la Commune de Njimon.

Tableau 3.5: Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

Strate de résidence	Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année	Proportion (%) de ménages ayant accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée	Puits avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Réseau d'adduction d'eau	Borne-fontaine	Total
			Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée							
Urbaine	91,3	100,0	8,7	0,0	21,7	43,5	26,1	0,0	0,0	100,0
Rurale	68,3	76,5	4,5	1,3	26,3	19,2	45,1	2,7	0,9	100,0
Total	69,9	78,2	4,9	1,2	25,9	21,5	43,3	2,4	0,8	100,0

Source: Enquête CCAP2, Njimon 2022

Au regard du tableau 3.5, en zone urbaine la principale source d'approvisionnement en eau étant la source, la totalité de ménages déclare y avoir accès à tout moment de la journée. En zone rurale par contre, la source principale est la rivière. Le tableau 3.5 révèle ainsi que, en milieu rural le forage avec pompe à motricité humane est plus accessible suivi des sources et puits avec pompe à motricité humaine. La disponibilité en eau demeure aujourd'hui une préoccupation cruciale pour l'épanouissement des ménages. D'où la nécessité d'optimiser l'existant en vue de faire face aux besoins des ménages.

Tableau 3.6: Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

Strate de résidence	Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau		
		Une fois	Deux fois	Total
Rurale	83,3	16,7	83,3	100,0
Urbain	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	83,3	16,7	83,3	100,0

Source : Enquête CCAP2, Njimon 2022

Il ressort du tableau 3.6 que, en milieu rurale 83,3% affirment que la disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau ne correspond à leur besoin journalier. En effet, l'existant parvient à couvrir les besoins exprimés. Parmi ceux-ci, 16,7% affirment se rendre au point d'eau disponible une fois par jour, tandis que 83,3% y vont deux fois par jour pour satisfaire leurs besoins en eau. Les effets dévastateurs du changement climatique, de la pollution des réserves en eau et de l'augmentation de la demande en eau due au boom démographique observé dans la commune de Njimon invite à intensifier des actions de sensibilisation sur l'utilisation de l'eau et à initier un plaidoyer pour que les techniques de potabilisation d'eau soient vulgarisées auprès des ménages. Cela réduirait l'effet des pénuries et favoriserait le vivre ensemble harmonieux surtout que l'eau est aujourd'hui un enjeu pour la satisfaction des besoins vitaux de l'humanité mais aussi pour la stabilité des sociétés.

III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune

Chaque point d'eau est sensé avoir un dispositif d'entretien et de maintenance afin de pérenniser. Car des pannes peuvent très vite arriver et pourraient empêcher aux ménages de bénéficier de cette offre de service public. Le tableau suivant présente la proportion des ménages dont le principal point d'eau a été en panne et le temps mis pour qu'il soit réparé au cours des 06 derniers mois.

Tableau 3.7: Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

Strate de résidence	Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d'eau a été panne au cours des 6 derniers mois	Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau				
		Moins d'une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Pas encore	Total
Urbaine	17,4	25,0	50,0	0,0	25,0	100,0
Rurale	10,0	39,1	39,1	13,0	8,7	100,0
Total	10,7	37,0	40,7	11,1	11,1	100,0

Source : Enquête CCAP2, Njimon 2022

Au regard du tableau 3.7, il ressort que 17,4% des ménages en milieu urbain et 10,0% des ménages en milieu rural déclarent que leurs points d'eau principale sont tombés en panne au cours des 06 derniers mois tandis qu'en milieu urbain, les ménages n'ont pas éprouvé ce problème. Pour le milieu rural qui en cas de panne, 39,1% contre 50% des ménages en milieu urbaine déclarent que leurs problèmes sont résolus dans une période allant d'une semaine à un mois. Compte tenu du fait que l'existant ne parvient pas toujours à couvrir les besoins exprimés par les ménages, le temps mis serait relativement long. C'est la raison pour laquelle il faut prendre des mesures en vue de renforcer les capacités des agents réparateurs pour que les points d'eau tombés en panne soient rapidement remis en services.

Tableau 3.8: Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

Strate de résidence	Acteur de remise en service du principal type de point d'eau						
	Commune	Etat	Une élite	Le comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	CAMWATER / CDE	Autres partenaires
Urbaine	13,0	0,0	0,0	4,3	0,0	0,0	0,0
Rurale	1,3	0,0	1,7	7,0	2,2	0,0	0,4
Total	2,4	0,0	1,6	6,7	2,0	0,0	0,4

Source : Enquête CCAP2, Njimon 2022

L'analyse de ce tableau 3.8 nous révèle qu'en milieu urbain 13% des problèmes liés à la gestion et entretien des points d'eau sont pris en charge par la Commune. En revanche,

l'enquête révèle qu'en milieu rural 7,0% des préoccupations liées à l'utilisation et au fonctionnement des points d'eau sont réglés par les communautés elles-mêmes.

Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

		Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau				
		COGES	Commune	CAMWATER	Communauté	Autres
Strate de résidence	Urbaine	4,3	13,0	0,0	82,6	0,0
	Rurale	17,8	3,5	0,0	86,1	8,3
	Total	16,6	4,3	0,0	85,8	7,5

Source: Enquête CCAP2, Njimon 2022

De ce tableau 3.9 il se dégage que, en globalité, lorsqu'il y a problèmes de maintenance la communauté se charge à environ 85,8 %, tandis que la commune intervient à 4,3% en milieu rural ou urbain. Les action et interventions de celle-ci sont plus ressenti en milieu urbain comparé au milieu rural. Cette gestion communautaire se manifeste par des cotisations spontanées lorsque le point d'eau viendrait à avoir un dysfonctionnement. Ceci pourrait donc traduire une situation selon laquelle, il n'existerait quasiment pas de comités de gestion de points d'eau en milieu urbain et rural, mais aussi du faible dynamisme.

Le tableau ci-dessous analyse la contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES.

Tableau 3.10: Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

		Proportion (%) de ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES	Montant moyen annuel de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES				
					Jour	Semaine	Trimestre	Année	Total
Strate de résidence	Urbaine	0,0							
	Rurale	6,1	145741,1	7,1	21,4	21,4	7,1	50,0	100,0
	Total	5,5	145741,1	7,1	21,4	21,4	7,1	50,0	100,0

Source: Enquête CCAP2, Njimon 2022

Pour ce qui est de la contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES du tableau 3.10, les ménages de la zone urbaine ne participent pas financièrement au fonctionnement du COGES. En revanche, 6,1% des ménages en milieu Rural contribuent en moyenne 145741,1 Francs au fonctionnement du COGES, 7,1% sont ceux-là qui trouvent que le montant de la contribution est très élevé. En moyenne 21,4% des ménages contribuent par jour au fonctionnement du COGES, 21,4% par semaine, 7,1% paient par trimestre et en fin 50% des ménages contribuent par an.

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

L'enquête s'est aussi intéressée à l'appréciation exprimée par les ménages enquêtés concernant le service rendu par leur source principale d'approvisionnement en eau. Cette appréciation tient compte de la distance moyenne par rapport à la principale source, du temps moyen mis en minutes pour atteindre le point d'eau, du temps d'attente passé au niveau du point d'eau pour s'approvisionner et du nombre moyen de personnes qu'un ménage a l'habitude de trouver à ce point d'eau. Les ménages parcourent en moyenne 3960,4 mètres en zone rurale pour accéder à l'eau contrairement aux ménages de la zone urbaine qui ne parcourent que 692,0 mètres en moyenne.

Tableau 3.11: Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

Strate de résidence	Distance moyenne (en m) du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau	Moyen (en minutes) d'attente au point d'eau	Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau	Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau					
					Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais	Total
Urbaine	692,0	23,9	8,9	15,3	8,7	30,4	30,4	26,1	4,3	100,0
Rurale	3960,4	14,7	5,7	6,7	10,4	41,3	28,3	13,5	6,5	100,0
Total	3663,2	15,5	6,0	7,5	10,3	40,3	28,5	14,6	6,3	100,0

Source: Enquête CCAP2, Njimon 2022

La lecture du tableau 3.11 révèle des disparités dans l'appréciation en fonction du milieu de résidence. De façon globale, les ménages enquêtés trouvent le service rendu bon et passable. Les inquiétudes sur l'accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source des ressources en eau semblent installées durablement en milieu rural. Cette situation pourrait les justifier le recours aux sources d'eau impropres à la

consommation humaine et les exposer à de nombreuses maladies situé à une distance estimée à 3960,4 mètres selon les affirmations des ménages. Bien que les ménages en milieu rural estime bon le service rendu par leur principale source d'approvisionnement, la principale source d'insatisfaction est associé à la distance parcourue par ces derniers. Malgré les efforts consentis par la Commune, les statistiques prouvent que le défi reste encore porté sur l'accessibilité en eau afin de permettre aux ménages d'avoir la possibilité de s'approvisionner à des distances moindres.

Le tableau suivant présente le la répartition des ménages selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau dans leurs milieux.

Tableau 3.12: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

		Proportion (%) des ménages ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau		
		A une odeur	A un goût	A une couleur
Strate de résidence	Urbaine	13,0	4,3	30,4
	Rurale	26,1	29,1	43,5
	Total	24,9	26,9	42,3

Source : Enquête CCAP2, Njimon 2022

Le tableau 3.12 montre que, 24,9% des ménages enquêtés déclarent que la principale source d'approvisionnement a une couleur, alors que 26,9% affirment l'existence d'un gout, et 42,3% confirment une odeur. Cette situation est plus marquée en contexte rural. Au regard de ces déclarations des ménages, il se dégage une alerte et une incitation à la sensibilisation des populations aux méthodes de potabilisation de l'eau avant toute consommation.

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune

Cette enquête s'intéresse également à la Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune. Le tableau 3.13 présente le besoin exprimé par les ménages en matière d'approvisionnement en eau et la satisfaction de ce besoin.

Tableau 3.13: Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

Strate de résidence	Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :								Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfaite
		Maire (Commune)	Etat (Sectoriels)	Une élite	Le comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	Autorités administratives	CAMWATER / CDE	Autres partenaires	
Urbaine	0,0									
Rurale	20,1	84,7	6,8	15,3	5,1	18,6	3,4	0,0	3,4	13,6
Total	18,7	84,7	6,8	15,3	5,1	18,6	3,4	0,0	3,4	13,6

Source: Enquête CCAP2, Njimon 2022

Au regard des faits, on comprend mieux la raison d'être de la proportion de 0% qu'enregistre la CAMWATER dans le cadre des acteurs à qui s'adressent les ménages pour leur approvisionnement en eau. Cependant, tel n'est pas le cas pour la mairie et les chefs de villages/quartiers qui répondent respectivement à 84,7% pour la mairie et à 18,6% des cas de besoin. Grosso modo, malgré les efforts de la Commune de Njimom en matière d'approvisionnement en eau potable, la majorité des ménages restent encore insatisfaits.

Tableau 3.14: Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

Strate de résidence	Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau	
		Moins d'un mois	Total
Rurale	0,1	100,0	100,0
Total	0,1	100,0	100,0

Source: Enquête CCAP2, Njimon 2022

Des ménages enquêtés, il ressort un nombre de raisons évoquées liées à la satisfaction du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de cette satisfaction. Du tableau 3.14, il ressort que 100% des ménages enquêtés déclarent qu'ils sont satisfaits de leur besoin en moins d'un mois. Ces efforts de la Commune de Njimom sont assez louables et pourraient être améliorés en traitant de la question de non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable exprimée dans le tableau 3.15 ci-dessous.

Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

		Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :						
			Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autres à préciser
Strate de résidence	Urbaine	65,2	33,3	40,0	46,7	26,7	6,7	0,0	0,0
	Rurale	68,3	26,0	62,5	64,5	16,5	12,0	2,5	6,5
	Total	68,0	26,5	60,9	63,3	17,2	11,6	2,3	6,0

Source : Enquête CCAP2, Njimon 2022

Des ménages enquêtés, il ressort un nombre de raisons évoquées liées à la non satisfaction du service hydraulique dans la Commune de Njimom. On remarque que, près de 68,0% des ménages enquêtés ont au moins un motif d'insatisfaction par rapport à l'approvisionnement en eau. Comme raisons d'insatisfactions évoquées, nous avons (i) l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau tel que déclarent 33,2% des enquêtés, (ii) l'éloignement des points d'eau (iii) la mauvaise qualité de l'eau. Le ressenti des populations par rapport à la gestion des points d'eau et au défaut/lenteur dans le dépannage le sont moins au regard des proportions des ménages insatisfaits. En effet, l'éloignement des points d'eau associé à la mauvaise qualité de l'eau évoquées seraient tributaire de l'insuffisance des points d'eau dans la Commune. Une augmentation en nombre rapprocherait l'eau de certains ménages mais aussi et surtout améliorerait la qualité de celle qui probablement proviendrait des sources et/ou rivières ou alors des puits à ciel ouvert.

III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

Face aux difficultés liées à l'approvisionnement, la gestion et la maintenance des points d'eau, des solutions sont envisageables que ce soit des solutions endogènes relevant des ménages eux-mêmes ou des autorités, tel que reflète le tableau 3.16.

Tableau 3.16: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable, Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers										
	Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autre(s) attente(s) à
	Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	Donation du site de construction d'un point d'eau	Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc.)	Redynamisation/mise en place du COGES	Quelles sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l… :: Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point	Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production du compte-rendu sur la gestion du point d'eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l…	
Urbaine	95,7	43,5	69,6	17,4	39,1	26,1	8,7	13,0	4,3	8,7	0,0
Rurale	82,6	62,8	46,1	17,4	33,4	15,7	14,7	16,0	28,7	24,6	2,0
Total	83,5	61,4	47,8	17,4	33,9	16,5	14,2	15,8	26,9	23,4	1,9

Source : Enquête CCAP2, Njimon 2022

Ce tableau 3.16 relève les engagements et les actions divers des ménages à pouvoir avoir accès à une eau potable. En effet, plusieurs actions sont envisageables en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable. En fait, il s'agit d'abord des contributions pour la construction d'un point d'eau supplémentaire pour la majorité. Ensuite, une proportion de 61,4% des ménages sont capables de donner un site de construction d'un point d'eau. Enfin, la contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau dont l'engagement est estimé à

33,9% des ménages. Malgré de tels engagements citoyens, des efforts seraient encore à fournir car, 47,8% des ménages envisagent un plaidoyer auprès des donateurs.

En définitive, l'approvisionnement en eau doit prendre en compte un certain nombre de facteurs pour une gestion intégrée des ressources en eau qui est un environnement particulièrement délicat. Pour le moment, le problème de l'approvisionnement en eau potable se pose beaucoup plus en termes d'insuffisance de points d'eau et de qualité d'eau potable.

III.3 Services de santé

Depuis une décennie, le gouvernement camerounais s'attelle à implémenter la couverture santé universelle dans l'optique d'assurer la santé et le bien-être aux populations. Cet objectif fait échos à l'objectif de développement durable n°3 qui vise à donner les moyens de mener une vie saine et promeut le bien-être de tous à tous les âges. L'objectif de cette section est d'analyser le niveau de satisfaction des ménages enquêtés en ce qui concerne l'accès aux services de santé. Ce d'autant plus que l'accès aux soins de qualité est l'un des indicateurs clés de l'Indice de Développement Humain permettant de mesurer le taux de développement des pays du monde selon le Programme des Nations Unies pour le Développement. Les avis des ménages pris en compte dans le domaine de la santé dans l'enquête SCORECARD concernent notamment l'utilisation des formations sanitaires (III.3.1), la caractérisation du petit matériel utilisé (III.3.2), le financement des soins (III.3.3), l'appréciation du service rendu dans les formations sanitaires (III.3.4) et les actions envisagées visant une amélioration du service en soins de santé (III.3.5).

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

L'utilisation des formations sanitaires dans la Commune de Njimom est intéressante d'étude car, la répartition dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence, est différemment perçue dans la Commune, tel que relevé dans le tableau 3.17.

Tableau 3.17: Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge			
	Publique	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total

Urbaine	100,0	0,0	0,0	100,0
Rurale	85,7	9,6	4,8	100,0
Total	86,7	8,9	4,4	100,0

Source : Enquête CCAP2, Njimon 2022

La lecture du tableau 3.17 laisse entrevoir que dans la Commune de Njimon, 86,7% de ménages fréquentent les formations sanitaires publiques pour 85,7% en zone rurale. Alternativement, en milieu urbain 100% de ménages affirment avoir recours à une formation sanitaire publique pour leur prise en charge. Le tableau 3.18 suggère les raisons du choix d'une FOSA par rapport à une autre.

Tableau 3.18: Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Milieu de résidence		Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :						
		Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres à préciser
Strate de résidence	Rurale	57,1	16,7	23,8	45,2	28,6	26,2	16,7
	Total	57,1	16,7	23,8	45,2	28,6	26,2	16,7

Source: Enquête CCAP2, Njimon 2022

Au vu du tableau 3.18, la raison la plus importante qui amène à préférer la formation sanitaire privée est la proximité entre la formation sanitaire et ces ménages car 57,1% des ménages ont déclaré qu'ils partent dans ces formations par rapport à la distance. A celle-ci s'ajoute la qualité des soins, la disponibilité du personnel et des médicaments. Cela pourrait signifier que les formations sanitaires publiques seraient loin des ménages, et quand bien même elles seraient les plus proches, la qualité des soins, la disponibilité du personnel et des médicaments constituaient des avantages des FOSA privées sur les FOSA publiques. Des efforts seraient ainsi nécessaires pour inverser la tendance en faveur des FOSA publiques.

Tableau 3.19: Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ?			
	CS/CSI	Hôpital/CMA	Hôpital de district	Total
Urbaine	60,9	39,1	0,0	100,0
Rurale	87,0	12,2	0,8	100,0
Total	84,8	14,4	0,7	100,0

Source : Enquête CCAP2, Njimon 2022

Même en étant proche d'une FOSA, les préférences de structures sanitaires en termes de recours aux soins par les populations de la Commune de Njimom sont assez importantes. Il apparait trois principaux lieux de préférences des ménages de la Commune en cas de problèmes de santé. Dans ce sens on note (i) les formations sanitaires publiques, (ii) les formations privées laïcs et (iii) les formations confessionnelles. Ces proportions sont en relation avec celles de la proximité des structures sanitaires par apport aux ménages. Il est perceptible que la majorité des ménages enquêtés font recours de préférence aux centre de santé intégré pour leurs soins. Cette proportion des ménages serait celle qui déclare n'avoir aucun hôpital de référence à proximité de leur ménage et dont le rapprochement des structures sanitaires par la création des nouvelles FOSA permettrait d'inverser probablement la tendance dévoilée dans le tableau 3.19.

Tableau 3.20: Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne (en m) d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
	Oui	Non	Total		
Urbaine	60,9	39,1	100,0	2404,3	87,8
Rurale	69,7	30,3	100,0	6921,8	57,8
Total	69,0	31,0	100,0	6546,7	60,3

Source: Enquête CCAP2, Njimon 2022

D'après les résultats consignés dans le tableau 3.20, 31,0% des ménages se trouvent éloignés de leur principale formation sanitaire publique qu'ils fréquentent afin d'obtenir des soins. Pour des ménages éloignés, les raisons sont illustrées dans le tableau 3.20 ci-dessus où, la distance moyenne que parcourent les ménages pour se rendre à leur principale formation sanitaire est de 6546,7 mètres, pour un temps moyen de 60,3 minutes. L'éloignement et le temps mis pour atteindre une formation sanitaire publique pourraient réduire le taux de fréquentation des formations sanitaires publiques par les ménages. Ces éléments sont autant d'aspects à prendre en considération pour la priorisation des actions visant l'amélioration de l'offre de santé.

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Outre les problématiques de proximité, de coût, d'accessibilité, etc., la caractérisation du

petit matériel utilisé dans les formations sanitaires publiques mérite une attention particulière.

Tableau 3.21: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence		Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
		Ciseaux	Seringues	Alcool	Coton	Bétadine	Thermomètre	Tensiomètre	Balance	Gants	Autres à préciser
Strate de résidence	Urbain	100,0	100,0	100,0	100,0	95,7	100,0	95,7	95,7	100,0	0,0
	Rurale	90,2	97,6	95,3	89,0	77,2	85,8	74,0	76,0	86,6	0,4
	Total	91,0	97,8	95,7	89,9	78,7	87,0	75,8	77,6	87,7	0,4

Source: Enquête CCAP2, Njimon 2022

Au regard du tableau 3.21, la totalité des ménages enquêtés en milieu Urbain dont le membre fréquente une formation sanitaire publique affirment la disponibilité des petits matériels dans la formation sanitaire. De même, dans la formation sanitaire de la zone Rurale, la plupart des répondants trouvent que les petits matériels de soins seraient quasiment disponibles au moment de leur passage dans cette formation sanitaire pour l'obtention du soin.

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Tableau 3.22: Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du

personnel soignant

Milieu de résidence		Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
					Bon	Passable	Mauvais	Total
Strate de	Urbaine	782,6	60,9	,0	87,0	13,0	,0	100,0
	Rurale	577,2	21,7	2,8	73,6	24,8	1,6	100,0
	Total	594,2	24,9	2,5	74,7	23,8	1,4	100,0

Source : Enquête CCAP2, Njimon 2022

Au sein de la commune de NJIMOM, les ménages payent en moyenne 594,2 FCFA pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquenté pour l'obtention des soins. Le montant payé en milieu rural reste cependant inférieur à celui du milieu urbain. La majorité des ménages en milieu urbain soit 60,9 % estime que le montant de la consultation ordinaire reste exorbitant. La part des ménages en milieu rural reste relativement faible soit de 21,7 %. Dans la globalité, la plupart des ménages affirment que l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins est bon.

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Au regard de la description de l'offre de services sanitaires publics dans la Commune de Njimon, il est important de s'arrêter pour savoir quelle est l'appréciation et le niveau de satisfaction des ménages par rapport à cette offre de services dans la Commune.

Tableau 3.23: Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Urbaine	91,3	78,3
Rurale	68,9	70,5
Total	70,8	71,1

Source : Enquête CCAP2, Njimon 2022

Le tableau 3.23 révèle un constat fort de sens à savoir l'indisponibilité des médicaments dans les formations sanitaires en milieu rural car 68,9% des ménages déclarent qu'ils parviennent à avoir les médicaments dans les formations sanitaires en milieu rural contre 91,3% en milieu urbain. Le second constat est que, en milieu urbain 78,3% des ménages parviennent à trouver solution à leurs problèmes de santé contre 70,5% dans le milieu rural qui sont satisfaits, d'où il revient de savoir quelles sont les raisons de cette non-satisfaction

Tableau 3.24: Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

		Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité des équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Autres (à préciser)
Urbaine	13,0	0,0	33,3	0,0	0,0	0,0	33,3	33,3	0,0	66,7	0,0
Rurale	13,8	31,4	34,3	54,3	34,3	5,7	51,4	48,6	45,7	34,3	5,7
Total	13,7	28,9	34,2	50,0	31,6	5,3	50,0	47,4	42,1	36,8	5,3

Source : Enquête CCAP2, Njimon 2022

La lecture du tableau 3.24 relève que, en milieu urbain 13% des ménages déclarent être non satisfait des soins administrés à l'hôpital de District. Par contre, 13,8% des ménages qui résident en zone rurale ne sont pas satisfaits des services de santé des FOSA. La proportion

de cette population non satisfaite est préoccupante et appelle à des actions concrètes pour accroitre le niveau de satisfaction des ménages. Car globalement les raisons de l'insatisfaction sont associées à l'insuffisance des médicaments, mauvaise qualité des services offerts, la mauvaise qualité des équipements. Par ailleurs en milieu rural on relève Eloignement des formations sanitaires, mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire et insuffisance des équipements comme des facteurs contribuant à dégrader la satisfaction de ces derniers. Ainsi, un plaidoyer pourrait être fait afin de construire plus de FOSA en milieu rural les doter en équipement, les ravitailler en médicament, affecter un personnel qualifié et sensibiliser le personnel à la conscience professionnel.

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Il s'agit dans ce tableau de présenter les principaux axes d'engagement citoyen des ménages de la commune de Njimon.

Tableau 3.25: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :											
		Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé	
Strate de résidence		Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Quelle sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la q… :: Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Quelle sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la q… :: Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	L'accueil et la prise en charge des patients	La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités
	Urbaine	65,2	30,4	56,5	13,0	4,3	4,3	8,7	26,1	13,0	4,3	4,3	0,0

	Rurale	42,5	55,1	45,7	21,3	19,3	11,4	19,3	34,6	27,6	3,5	4,3	2,8
	Total	44,4	53,1	46,6	20,6	18,1	10,8	18,4	33,9	26,4	3,6	4,3	2,5

Source: Enquête CCAP2, Njimon 2022

Pour le milieu rural, l'amélioration des services de santé passe par la construction de formations sanitaires supplémentaires à travers le plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires plébisciter par 55,1% des ménages. En milieu urbain par contre, cette action d'amélioration passe par le plaidoyer pour le respect des normes sectorielles pour 65,2% des ménages du milieu urbain.

III.4 Services de l'éducation

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

L'objectif de cette sous-section est d'analyser la fréquentation scolaire dans la Commune. Il est nécessaire à ce niveau d'analyser la répartition dans la commune des ménages selon le type de formation scolaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence, les raisons de choix opérés par les ménages et l'accessibilité du cycle d'enseignement. Au Cameroun en 2001, près de 30 % de la population âgée de 15 ans et plus était analphabète. Le taux d'analphabétisme en milieu rural est de 44,3% contre 12,2% en milieu urbain. Comparé à son niveau de 2001, le taux d'analphabétisme en 2018 a baissé de près de 10% en 2018.

Tableau 3.26: Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Cycle d'enseignement																
	Maternel		Primaire				Secondaire 1er cycle				Secondaire 2ème cycle			Total			
	Dans quel ordre d'enseignement fréquente		Dans quel ordre d'enseignement fréquente				Dans quel ordre d'enseignement fréquente				Dans quel ordre d'enseignement fréquente			Dans quel ordre d'enseignement fréquente			
	Public	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total	Public	Privé Confessionnel	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total
Urbain	100,0	100,0	88,2	11,8	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	93,8	6,3	0,0	100,0
Rurale	100,0	100,0	93,8	0,5	5,7	100,0	94,0	1,2	4,8	100,0	94,7	5,3	100,0	94,1	0,6	5,2	100,0
Total	100,0	100,0	93,4	1,3	5,3	100,0	94,7	1,1	4,3	100,0	95,7	4,3	100,0	94,1	1,1	4,8	100,0

Source : Enquête CCAP2, Njimon 2022

Dans la Commune de Njimon, 100,0% de ménages fréquentent le cycle d'enseignement maternel public que ce soit en zone urbaine ou rurale. Ce constat général couvre une réalité plus subtile. En effet, le tableau 3.26 révèle qu'en milieu urbain 93,40% de ménages ont recours à l'enseignement primaire public comparé à un niveau relativement bas en milieu

rural. Le cycle secondaire est exclusivement public en zone urbaine, tandis que 94% environ en zone rurale fréquentent le secondaire public.

Tableau 3.27: Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

Milieu de résidence		Raisons de préférence du privé au public		
		Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Strate de résidence	Urbaine	0,0	0,0	100,0
	Rurale	10,5	0,0	78,9
	Total	9,5	0,0	81,0

Source: Enquête CCAP2, Njimon 2022

Le Tableau 3.27 révèle que le coût n'est pas la raison de préférence du privé au public. La qualité de l'éducation ressort donc comme étant le critère premier de décision entre le privé et le public. Cette raison est la motivation de 100,00% des ménages vivant en zone urbaine et de 78,90% des ménages de la zone rurale. Ces chiffres présentent une réalité cachée. La qualité de l'éducation des établissements scolaires privés est préférée à l'éducation publique.

En outre, les établissements scolaires publics sont plus présents en zone urbaine qu'en zone rurale. Quel qu'en soit la zone, l'existence d'établissement scolaire public que dans les cycles maternel et primaire. Les ménages déclarent être à proximité des cycles maternel et primaire.

Tableau 3.28: Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage		Existence d'un établissement scolaire public			Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
		Strate de résidence			Oui	Non	Total
		Urbaine	Rurale	Total			
cycle	Maternel	47,8	22,5	24,4	83,1	16,9	100,0
	Primaire	56,5	49,1	49,7	79,0	21,0	100,0
	Secondaire	21,7	20,8	20,9	84,8	15,2	100,0
	Formation professionnelle	0,0	0,7	0,6	50,0	50,0	100,0
	Total	31,5	23,3	23,9	81,1	18,9	100,0

Source: Enquête CCAP2, Njimon 2022

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

En ce qui concerne l'accessibilité à l'école publique dans la commune de Njimon, les ménages déclarent parcourir une distance plus grande en zone urbaine par rapport à la zone rurale. Les ménages parcours en moyenne 303,90 mètres pour rejoindre l'école et font 12,2 minutes à pieds. L'établissement scolaire secondaire est la plus éloignée avec environ 887,00 mètres en zone urbaine et 691,70 mètres en zone rurale qui sont parcourus en 31,20 et 14,20 minutes respectivement. Le temps moyen mis pour atteindre un établissement scolaire primaire en zone rurale est supérieur en moyenne à celui parcouru en zone urbaine. Cela pose un problème bien pertinent.

Tableau 3.29: Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible		Strate de résidence					
		Urbaine		Rurale		Total	
		Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
cycle	Maternel	130,4	5,2	49,1	1,2	55,1	1,5
	Primaire	404,3	12,6	458,8	33,2	454,9	31,7
	Secondaire	887,0	31,2	691,7	14,2	705,9	15,5
	Formation professionnelle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total	355,4	12,3	299,9	12,1	303,9	12,2

Source: Enquête CCAP2, Njimon 2022

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

L'environnement scolaire de la commune de Njimon se caractérise par l'absence d'établissement de formation professionnelle. Dans la commune environ 1,5 sur 8 ménages déclarent que l'établissement fréquenté a un cycle complet et a une salle par niveau de classe. Tandis que, 1/6 ménages déclarent que les bancs sont disponibles pour faire asseoir tous les élèves et 1/100 ménages déclarent la disponibilité de livres scolaires.

Tableau 3.30: Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle disponible	Strate de résidence											
	Urbaine				Rurale				Total			
	à un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	à un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	à un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires
Maternel	4,3	4,3	4,3	0,0	2,7	2,7	3,1	0,0	2,8	2,8	3,2	0,0
Primaire	39,1	26,1	39,1	4,3	30,4	24,9	38,9	3,8	31,0	25,0	38,9	3,8
Secondaire	34,8	30,4	30,4	0,0	15,4	20,1	21,2	0,0	16,8	20,9	21,8	0,0
Formation professionnelle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	19,6	15,2	18,5	1,1	12,1	11,9	15,8	0,9	12,7	12,2	16,0	0,9

Source: Enquête CCAP2, Njimon 2022

En zone urbaine, 4,3% des ménages déclarent l'existence du cycle maternel complet, de la disponibilité de sale par niveau de classe et de la disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves. Au cycle primaire, 39,1% des ménages déclarent que l'établissement primaire fréquenté a un cycle complet et que les bancs sont disponibles pour tous les élèves de la classe fréquentée, 26,1% l'existence d'une salle par niveau de classe et 4,3% la distribution de livres scolaires. Concernant l'établissement secondaire fréquenté les ménages déclarent que, environ 1/3 un cycle complet, une salle par niveau de classe et la disponibilité des bancs pour faire asseoir tous les élèves.

Le nombre moyen d'élèves par salle de classe est en moyenne de 50, c'est-à-dire 28,5 pour la maternel, 50,4 pour le primaire, 48,9 pour le secondaire. L'appréciation de la fréquence de présence des enseignants est régulière à la maternel. Pour le primaire 93,6% de ménages déclarent apprécier la régularité des enseignants, 73,2% apprécient la régularité des enseignants du secondaire.

Tableau 3.31: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle disponible	Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe

			Régulier	Moyennement régulier	Total
cycle	Maternel	28,5	100,0	0,0	100,0
	Primaire	50,4	93,6	6,4	100,0
	Secondaire	48,9	73,2	26,8	100,0
	Formation professionnelle	.	0,0	0,0	0,0
	Total	48,8	86,9	13,1	100,0

Source: Enquête CCAP2, Njimon 2022

Dans la commune au primaire et au secondaire, 3,2% et 4,4% respectivement déclarent ne pas participer aux réunions organisées par l'association des parents d'élèves pour plusieurs raisons apparentes. Pour le primaire, les ménages déclarent à 10% la durée et 90% une autres raisons comme étant la raison de non-participation aux réunions. Au niveau secondaire, 7,1% des ménages déclarent le non-respect des horaires et 92,9% une autre raison.

Tableau 3.32: Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE, Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

	Proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE	Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
Cycle disponible		Non-respect des horaires	Durée	Réunion d'information et non d'échanges	Non reddition des comptes	Autres (à préciser)
Maternel	0,0					
Primaire	3,2	0,0	10,0	0,0	0,0	90,0
Secondaire	4,4	7,1	0,0	0,0	0,0	92,9
Formation professionnelle	0,0					
Total	1,9	4,2	4,2	0,0	0,0	91,7

Source: Enquête CCAP2, Njimon 2022

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

Dans son discours adressé aux camerounais le 10 février 2000 à la veille de la fête de la jeunesse, Paul Biya, le président de la République du Cameroun, annonçait la gratuité des frais de scolarité dès la prochaine rentrée scolaire, des élèves inscrits dans les écoles primaires publiques. Selon un décret présidentiel du 19 février 2001, « les élèves des écoles primaires publiques sont exemptés des contributions annuelles exigibles.». Ce qui était la suite logique du forum mondial sur l'éducation de Dakar en 2000, dont le but était de rendre l'éducation véritablement universelle en 2015. Quoiqu'ayant eu un effet positif sur le taux d'alphabétisation, l'on note l'apparition de plusieurs

failles dans le système éducatif primaire public, et dans la pratique l'on est bien loin de l'application du décret. Mais malheureusement pour les ménages plusieurs frais sont exigés jusqu'à nos jours aux ménages sous plusieurs formes : Les frais pour l'intégration d'un enfant à l'école primaire, les frais d'association de parents d'élèves (APEE), les frais pour soutenir les enseignants vacataires, les frais d'activités sportives et autres activités extrascolaires, les frais pour impression des épreuves, et bien d'autres encore. Pourtant, selon la circulaire du 24 juillet 2000 portant organisation des modalités pratiques d'approvisionnement des écoles en matériels didactiques et pédagogiques, les établissements primaires publics reçoivent une subvention d'une valeur de 2500 FCFA par élèves.

Tableau 3.33: Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles

Cycle disponible		Dépense moyenne (FCFA)			Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé			Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
					Elevé	Raisonnable	Faible	
		Quel est le Montant de l'inscription	Quel est le Montant de l'APEE	Quel est le Montant total des autres frais				
cycle	Maternel	4901,6	12715,0	0,8	80,0	20,0	0,0	0,3
	Primaire	846,3	3777,8	78,3	38,4	59,2	2,4	0,3
	Secondaire	12297,8	23938,8	132,8	83,1	15,5	1,4	1,9
	Formation professionnelle	.	.	.	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total	4990,1	11160,3	93,3	55,8	42,2	1,9	0,6

Source: Enquête CCAP2, Njimon 2022

Dans la commune de Njimon, les ménages déclarent débourser en moyenne pour l'inscription d'un enfant la somme de 4901,6 Fr pour la maternel, 846,3 Fr pour le primaire et 12297,8 Fr pour le secondaire. Outre le montant de l'inscription, il faut ajouter le montant de l'APEE qui s'élève à 12715 Fr pour la maternel, 3777,8 Fr pour le primaire et 23938,8 Fr pour le secondaire. A cela il faut

y ajouter d'autres frais. L'appréciation des montants payés varie selon le cycle d'éducation. 8/10 ménages pour le maternel, 3,8/10 pour le primaire et 83,1% pour le secondaire déclarent que le montant payés est élevé. Tandis que, 2/10 ménages pour la maternelle, 59,2% pour le primaire et 15,5% pour le secondaire déclarent que le montant payé est élevé. Les ménages qui déclarent avoir payé d'autres frais que les frais exigibles sont de 0,6%.

Tableau 3.34: Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle disponible		Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés :					
		L'APEE	Le Maire (Commune)	Une organisation du village	Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP	Les Elites	Autres partenaires (à préciser)
cycle	Maternel	3,2	0,6	0,0	0,6	0,0	0,0
	Primaire	38,3	9,5	0,0	3,5	0,0	0,3
	Secondaire	19,6	5,4	0,0	6,6	0,3	1,6
	Formation professionnelle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total	15,3	3,9	0,0	2,7	0,1	0,5

Source: Enquête CCAP2, Njimon 2022

Lorsque les ouvrages de l'école ont été endommagés, les réfections suivant le cycle d'enseignement sont réalisées par plusieurs types d'acteurs. L'acteur majeur déclaré par 15,3% de ménages qui s'occupe de la réfection des ouvrages endommagés, le second acteur déclaré par 3,9% des ménages est la commune et le troisième déclaré par 2,7% des ménages est le MINEDUB/MINESEC.

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Les ménages déclarent n'être pas satisfaits des services d'éducation pour plusieurs raisons. Concernant le cycle maternel 0,6%, le primaire 10,1%, le secondaire 8,9% des ménages déclarent n'être pas satisfaits des services. Les raisons sont de plusieurs ordres, pour le cycle maternel ½ ménages identifient la qualité de la réglementation, les mauvais résultats et les couts élevés de la scolarité comme raison. Concernant le cycle primaire plusieurs raisons figurent, 65,6% l'insuffisance de classe, 59,4% l'insuffisance d'écoles, 25,0% l'insuffisance d'équipements, 21,9% l'absence de distribution de manuels scolaires et une proportion plus réduite considère l'éloignement, les mauvais résultats, les couts élevé de

la scolarité. Au niveau de l'enseignement secondaires les raisons des ménages sont diverses soit, 78,6% l'insuffisance d'écoles, 42,9% l'insuffisance de classe, 32,1% l'éloignement de l'établissement scolaire, sans oublier l'insuffisance d'équipements, les couts élevés de la scolarité et bien autres.

Tableau 3.35: Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

		Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :										
Cycle disponible	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Eloignement de l'établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité	Ponctualité	Qualité des enseignements	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Autres (à préciser)
cycle Maternel	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	50,0	0,0	50,0	50,0	0,0
Primaire	10,1	18,8	65,6	25,0	59,4	6,3	6,3	18,8	21,9	12,5	12,5	9,4
Secondaire	8,9	32,1	42,9	14,3	78,6	0,0	3,6	7,1	3,6	7,1	10,7	10,7
Formation professionnelle	0,0											
Total	4,9	24,2	53,2	19,4	66,1	3,2	4,8	14,5	12,9	11,3	12,9	9,7

Source: Enquête CCAP2, Njimon 2022

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

En vue d'améliorer le service de l'éducation rendu, les ménages sont prêts à s'engager majoritairement sur plusieurs points au niveau communal. Pour le cycle maternel, 2,5% pour la sensibilisation des enseignants, 2,2% pour le plaidoyer pour l'affectation du personnel, 1,9% pour le suivi rapproché des relations parents/enseignants et bien d'autres actions. Pour le cycle primaire, 21, 8% pour le plaidoyer pour l'affectation du personnel, 15,2% pour la prime d'excellence, 14,6% pour la sensibilisation des enseignants et 10,1% pour la formation des enseignants. Pour le cycle secondaire, 12,7% pour le plaidoyer pour l'affectation du personnel, 8,5 pour les primes d'excellence aux écoles et 7,0% pour la sensibilisation des enseignants.

Tableau 3.36: Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation, Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le

milieu de résidence

Cycle disponible	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
	Prime d'excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l'autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l'affection du personnel	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'école maternelle que fréquente ? : Autres (à préciser)
Maternel	0,0	2,5	1,9	0,9	0,9	2,2	0,0
Primaire	15,2	14,6	6,6	6,3	10,1	21,8	2,2
Secondaire	8,5	7,0	2,8	3,5	6,3	12,7	1,9
Formation professionnelle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	5,9	6,0	2,8	2,7	4,4	9,2	1,0

Source: Enquête CCAP2, Njimon 2022

Au niveau communautaire, les ménages sont prêts à s'engager sur principaux axes pour l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation. En générale pour tous les cycles confondus, 13,1% des ménages déclarent participer aux activités de l'école, 4,9% dénoncer des enseignants indélicats, 4,4% assure contrôler la présence effective des ménages et à s'engager dans d'autres aspects tel que les prime de bons enseignants, la diffusion de bonnes pratiques, l'acquittement des cotisations, le renforcement des relations parents-enseignants et bien d'autres encore.

Tableau 3.37: Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation, Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle disponible		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
		Participation aux activités de l'école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indélicats	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du	Diffusion des comptes rendus de	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres (à préciser)
cycle	Maternel	2,5	0,0	2,2	2,2	0,6	0,9	0,0	0,6	1,3	0,0
	Primaire	32,3	5,4	12,0	8,9	7,6	6,3	6,0	9,2	10,4	0,6

	Secondaire	17,7	3,5	5,4	3,2	5,1	1,9	3,2	3,2	5,7	0,6
	Formation professionnelle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total	13,1	2,2	4,9	3,6	3,3	2,3	2,3	3,2	4,4	0,3

Source: Enquête CCAP2, Njimon 2022

III.5 Fourniture des services communaux

La décentralisation au Cameroun est fondée sur 3 principes : gestion des affaires locales, autonomie financière des collectivités locales, gestion des intérêts des collectivités par des responsables élus. La commune au Cameroun est « la Collectivité Territoriale Décentralisée de base ». Les communes ont plusieurs types de dénomination : la commune rurale, la commune urbaine, la commune d'arrondissement et la communauté urbaine. Le siège de la commune est appelé Mairie ou encore Hôtel de Ville. Pour assurer la gestion quotidienne et réaliser ses actions publiques locales, la commune est dotée d'une organisation composée de services administratifs et techniques. Elle peut décider de gérer certaines activités en créant les services municipaux nécessaires,

La commune peut aussi déléguer la gestion d'une activité à un établissement public, une société privée ou une association. Pour mettre en commun certaines actions et réduire leurs coûts, la ville peut décider de s'associer avec d'autres communes qui mettent alors en commun leurs moyens

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

La mairie est une collectivité territoriale qui a pour principale mission de satisfaire les besoins quotidiens de la population. Ses attributions sont multiples : état-civil, urbanisme et logement, écoles et équipements, activités culturelles, santé et aide sociale, police et etc. Concernant la demande de service à la commune ; les principaux services demandé pendant les 12 derniers mois, 8,9% de ménages un acte de naissance, 1,3% ménages la légalisation des documents officiels et 0,9% un acte de décès. L'accueil pour le service a été jugé bon pour plusieurs ménages, 8,2% pour l'acte de naissance, 1,3% pour la légalisation de documents et 0,9% pour l'acte de décès.

Tableau 3.38: Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal	Proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois	Proportion de ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon
Acte de naissance	8,9	8,2
Acte de décès	0,9	0,9
Acte de mariage	0,3	0,3
Légalisation des documents officiels	1,3	1,3
Délivrance des documents d'Urbanisme	0,0	0,0
Aménagement des voiries	0,0	0,0
Gestion des déchets /assainissement	0,0	0,0
Hygiène et salubrité	0,0	0,0
Aménagement des espaces verts et de loisir	0,0	0,0
Transport public	0,0	0,0
Eclairage public	0,0	0,0
Aménagement des aires de jeux	0,0	0,0
Certificat de domicile	0,0	0,0
Validation des plans de localisation	0,0	0,0
Authentification des documents	0,6	0,6
Informations	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0

Source: Enquête CCAP2, Njimon 2022

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Plusieurs contraintes existent face à l'épanouissement des ménages concernant l'accès aux services communaux. Il existe des contraintes liées au délai d'attente pour le service et les pourboires payés par les usagés. Pour le délai d'attente, 14,3% de ménages déclarent que le délai d'attente pour la production d'acte de naissance est très long. Pour les autres services communaux tels que l'acte de naissance, l'acte de décès, l'acte de mariage, légalisation des documents officiels et l'authentification des documents, les ménages trouvent que le délai n'est pas très long.

Tableau 3.39: Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

Service communal		Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service
service	Acte de naissance	14,3
	Acte de décès	0,0
	Acte de mariage	0,0
	Légalisation des documents officiels	0,0
	Authentification des documents	0,0

Source: Enquête CCAP2, Njimon 2022

Dans la commune de Njimon aucun ménage n'a eu à payer un pourboire pour obtenir un service communal tel que l'acte de naissance, l'acte de décès, l'acte de mariage, la légalisation des documents officiels et l'authentification des documents.

Tableau 3.40: Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

Service communal		Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
service	Acte de naissance	0,0
	Acte de décès	0,0
	Acte de mariage	0,0
	Légalisation des documents officiels	0,0
	Authentification des documents	0,0

Source: Enquête CCAP2, Njimon 2022

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

Dans le cadre du développement participatif, des initiatives sont prises par les ménages pour l'amélioration des services rendus par la commune. Parmi les ménages résidents dans la commune de Njimon, en zone urbaine déclarent s'engager à 65,2% dans l'implication dans la programmation et la budgétisation des actions du développement, 56,5% dans la communication sur les actions programmées, 4,3% dans la communication sur le budget annuel et communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière. Concernant la zone rurale, 30,0% des ménages déclarent s'engager dans l'implication dans la programmation et budgétisation des actions de développement, 13,7% à la communication sur les actions

programmées au cours de l'année dernière et 5,1% dans l'accompagnement dans les actions de développement.

Tableau 3.41: Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

Service communal		Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	Communication sur le budget annuel	Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière	Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement
Strate de résidence	Urbaine	56,5	4,3	4,3	0,0	65,2
	Rurale	13,7	0,3	0,7	5,1	30,0
	Total	16,8	0,6	0,9	4,7	32,6

Source: Enquête CCAP2, Njimon 2022

III.5.4 Appréciation des services communaux

Dans la commune de Njimon, 15,2% des ménages déclarent être non satisfaits des services communaux, parmi cette proportion 21,7% sont en zone urbaine et 14,7% en zone rurale. Les ménages déclarent plusieurs raisons comme étant la raison de non satisfaction. A savoir par exemple en zone urbaine, tous les ménages identifient la non information des populations de la gestion communale, 80,0% la méconnaissance des actions menées par la commune, 40,0% la lourdeur dans le traitement des demandes, le manque de confiance et l'indisponibilité de l'exécutif municipal et enfin 20,0% la corruption et le manque de professionnalisme. En zone rurale, 74,4% des ménages la non information des populations de la gestion communale, 58,1% la méconnaissance des actions menées par la commune, et 23,3% la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers.

Tableau 3.42: Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :

Total	Rurale	Urbaine	Service communal
15,2	14,7	21,7	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux
25,0	23,3	40,0	Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers
77,1	74,4	100,0	Non information des populations de la gestion communale
4,2	4,7	0,0	Absentéisme du personnel
4,2	2,3	20,0	Corruption
4,2	4,7	0,0	Mauvais accueil
12,5	11,6	20,0	Manque de professionnalisme
60,4	58,1	80,0	Méconnaissance des actions menées par la commune
12,5	9,3	40,0	Manque de confiance envers l'exécutif municipal
12,5	9,3	40,0	Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)
6,3	7,0	0,0	Autre

Source: Enquête CCAP2, Njimon 2022

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Le tableau 3.43 des informations d'enquête vise à recueillir les avis des ménages sur leur volonté à contribuer à des actions visant une amélioration de l'offre des services de l'institution communale.

Tableau 3.43: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Service communal	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	Autres
Urbaine	87,0	13,0	78,3	0,0	13,0	4,3	8,7	13,0	69,6	0,0
Rurale	52,6	8,9	57,3	10,2	5,5	9,2	26,3	37,2	54,6	2,7
Total	55,1	9,2	58,9	9,5	6,0	8,9	25,0	35,4	55,7	2,5

Source: Enquête CCAP2, Njimon 2022

Les ménages s'engagent dans plusieurs actions pour l'amélioration des services communaux à travers principalement la contribution à la diffusion des informations communales principalement 87,0% en zone urbaine et 52,6% en zone rurale. A la participation aux réunions d'information et de sensibilisation 69,6% en zone urbaine et 54,6% en zone rurale. A la participation aux activités communautaires 78,3% en zone urbaine et 57,3% en zone rurale. L'adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires 13,0% en zone urbaine et 37,2% en zone rurale.

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

Selon le Programme d'Action adopté en 1976 par la Conférence mondiale de l'Organisation internationale sur l'emploi, « une politique orientée vers la satisfaction des besoins essentiels demande que la population participe aux décisions qui l'intéressent par l'intermédiaire des organisations de son propre choix ». La participation de population à l'offre des services publics permet en effet d'abord de satisfaire leur désir légitime de prendre part à des décisions qui influent sur leur existence et leur mode de vie ; mais elle permet aussi d'identifier les besoins à satisfaire prioritairement, de mobiliser les ressources disponibles et de répartir au mieux les services ou les produits susceptibles de satisfaire ces besoins

L'implication des populations dans l'offre des services publics développés dans ce document est très importante, car elle contribue à l'amélioration de l'offre de ces services dans leur différente localité. Pour ce faire, la mise en commun de leur action va permettre la mise sur pied d'un plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique. Ce plan d'action est précédé au préalable d'un dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements et enfin d'un plan d'action détaillant les différentes actions à mettre en œuvre pour l'amélioration des services publique rendu et les différents responsables des quatre secteurs développés dans ce rapport entre autres : l'approvisionnement en eau, les services de santé, les services d'éducation et les services communaux.

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Le dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un outil permettant d'impliquer les populations dans l'amélioration des services publics rendus. La présente section se décompose en 4 axes principaux : la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d'évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- Etre élu local au moins pour le poste du Président ;

- Résider de préférence dans la Commune ;
- Etre disponible ;
- Avoir une connaissance de la Commune ;
- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- Maîtriser le processus de planification locale ;
- Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;
- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives …) ;
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la commune ;
- Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs :
- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.

Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.

Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invité à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences.

Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

- **Le president :**
- **Le rapporteur:**
- **Les members** :

- 01 représentant de la sous-préfecture ;
- 02 représentants de la société civile au niveau communal
- 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
- 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'eau ;
- 02 leaders d'opinion au niveau local ;
- 02 leaders religieux;
- 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes).

IV.2. Plan d'actions du contrôle citoyen de l'action publique en vue de la conduite des changements

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
Approvisionnement en eau potable										
Améliorer l'accès à l'eau potable dans la Commune de Njimom	Impliquer les populations dans la gestion des points d'eau	Redynamisation des COGES points d'eau existant	*Responsable secteur eau*	*2023*	*2025*	*Rapport / PV de réunion de redynamisation des COGEs*	*6,7%*	*25%*	*Commune de Njimom*	*Enquête auprès des ménages*
		Création de nouveau COGES	*Responsable secteur eau*	*2023*	*2025*	*Rapport / PV de réunion de création des COGEs*	*57*	*67*	*Commune de Njimom*	
		Formation / recyclages des GOGES	*Responsable secteur eau*	*2023*	*2025*	*Rapport / PV de réunion de formation des COGEs*	*5%*	*25%*	*Commune de Njimom*	
	Améliorer l'accès à l'eau potable	Organisation de séance de formation de population sur la chaine de l'eau	*Responsable secteur eau*	*2023*	*2025*	*Rapport / PV de formation des populations*	*0%*	*25%*	*Commune de Njimom*	
		Organisation des séances de	*Responsable*	*2023*	*2025*	*Rapport / PV de formation des*	*0%*	*25%*	*Commune*	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		formation des populations sur les techniques de potabilisation de l'eau	*secteur eau*			*populations*			*de Njimom*	
	Réhabilitation des points d'eau existant	Sensibilisation des populations sur leur importance dans la gestion des points d'eau	*Responsable secteur eau*	*2023*	*2025*	*Rapport / PV de réunion de redynamisation des COGEs*	*0%*	*25%*	*Commune de Njimom*	
		Sensibilisation des populations sur l'importance de leur contribution pour les maintenances des points d'eau	*Responsable secteur eau*	*2023*	*2025*	*Rapport / PV de formation des populations*	*5,5%*	*30%*	*Commune de Njimom*	
Santé										
Améliorer l'accès aux soins de santé	Faciliter l'accès aux personnels soignants	Plaidoyer pour l'affectation du personnel soignant dans les formations	Représentant chef de district de santé	*2023*	*2026*	Fiche décharge plaidoyer envoyé	/	/	*District de sante de Njimom*	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
de qualité		sanitaires								
		Plaidoyer pour améliorer l'accueil dans les formations sanitaires	Représentant chef de district de santé	*2023*	*2026*	Fiche décharge plaidoyer envoyé	/	/	*District de sante de Njimom*	
	Impliquer les populations dans la gestion des formations sanitaire	Redynamisation des COSA	Représentant chef de district de santé	*2023*	*2026*	*Rapport / PV de réunion de redynamisation des COSA*	/	/	*District de sante de Njimom*	
		Création des COSA	Représentant chef de district de santé	*2023*	*2026*	*Rapport / PV de réunion de création des COSA*	/	/	*District de sante de Njimom*	
		Formation des COSA	Représentant chef de district de santé	*2023 à 2026*		*Rapport / PV de réunion de formation des COSA*	/	/	*District de sante de Njimom*	
		Sensibilisation des populations sur l'importance de leur implication dans l'accès aux	Représentant chef de district de santé	*2023 à 2026*		*Rapport / PV de réunion de formation des COSA*	/	/	*District de sante de Njimom*	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		soins de santé de qualité								
		Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Représentant chef de district de santé	*2023 à 2026*		Fiche décharge plaidoyer envoyé	/	/	*District de sante de Njimom*	
		Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Représentant chef de district de santé	*2023 à 2026*		Fiche décharge plaidoyer envoyé	/	/	*District de sante de Njimom*	
Education										
Améliorer l'accès à l'éducation	Faciliter l'accès aux personnels éducatif	Plaidoyer pour l'affectation du personnel éducatif dans les établissements scolaires	Représentant éducation	*2023*	*2026*	Fiche décharge plaidoyer envoyé	/	/	*Délégation éducation de Njimon*	
		Plaidoyer pour améliorer la présence des	Représentant éducation	*2023*	*2026*	Fiche décharge plaidoyer envoyé	/	/	*Délégation éducation de Njimon*	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		enseignants								
	Impliquer les populations dans la gestion des formations sanitaire	Redynamisation des APE	Représentant éducation	*2023*	*2026*	*Rapport / PV de réunion de redynamisation des* APE	/	/	*Délégation éducation de Njimon*	
		Création des APE	Représentant éducation	*2023*	*2026*	*Rapport / PV de réunion de création des* APE	/	/	*Délégation éducation de Njimon*	
		Formation des APE	Représentant éducation	*2023 à 2026*		*Rapport / PV de réunion de formation des* APE	/	/	*Délégation éducation de Njimon*	
		Sensibilisation des populations sur l'importance de leur implication dans les services d'éducation	Représentant éducation	*2023 à 2026*		*Rapport / PV de réunion de formation des* APE	/	/	*Délégation éducation de Njimon*	
		Plaidoyer pour le respect des normes	Représentant éducation	*2023 à 2026*		Fiche décharge plaidoyer envoyé	/	/	*Délégation éducation de Njimon*	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		sectorielles								
		Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des établissements	Représentant éducation	*2023 à 2026*		Fiche décharge plaidoyer envoyé	/	/	*Délégation éducation de Njimon*	
Services Communaux										
Améliorer l'accès aux services commaux	Faciliter l'accès aux services communaux	Contribution à la diffusion des informations liés aux services communaux	Conseiller municipal	*2023*	*2026*	Fiche décharge plaidoyer envoyé	*55%*	*100%*	*Commune de Njimom*	
		Sensibilisation pour les écoutes groupé dans les radios communautaires	Conseiller municipal	*2023*	*2026*	Fiche décharge plaidoyer envoyé	*25%*	*75%*	*Commune de Njimom*	
	Transparence dans la gestion communale	Diffuser les informations liés à la gestion communale	Conseiller municipal	*2023 à 2026*		Fiche décharge plaidoyer envoyé	*23%*	*100%*	*Commune de Njimom*	
		Communication sur les actions	Conseiller	*2023 à*		Fiche décharge plaidoyer	*40%*	*100%*	*Commune*	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		menés par la commune	municipal	*2026*		envoyé			*de Njimom*	

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

L'Objectif de faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035, constitue sans conteste l'un des tournants décisifs de son histoire. En effet, il est question de transformer radicalement le visage du pays. Pour y parvenir, un ensemble de mesures interdépendantes et cohérentes sont nécessaires. L'une des mesures prises se résume dans l'orientation qu'a prise la forme de l'Etat. En effet, de la modification constitutionnelle de 1996, en passant par la promulgation des lois de 2004, le Cameroun a opté pour la décentralisation comme mécanisme de gestion de son territoire, ceci fait donc des CTD, le pôle d'impulsion du développement. Cet état des choses a contribué à la mise sur pied du PNDP qui a entre autres missions, d'encadrer les CTD et particulièrement les communes, afin qu'elles maitrisent les enjeux nouveaux du développement local et partant, du développement de tout le Cameroun. Raison pour laquelle les communes sont désormais astreintes à se doter d'un mécanisme de contrôle de l'action publique. L'enquête du Secorecard apparaît donc en quelque sorte comme une occasion idéale, dans la mesure où elle recueille les informations sur la satisfaction qu'ont les citoyens de l'action publique. Elle vise comme objectif de favoriser la mise en œuvre d'un contrôle citoyen de l'action publique dans commune de Bangourain. Les résultats du diagnostic participatif conduit tant au niveau de l'institution communale, de l'espace urbain communal que dans les villages font état de ce que la Commune de Bangourain dispose d'un fort potentiel sur lequel elle pourrait s'adosser pour booster son développement. Toutefois, elle reste insuffisamment équipée en infrastructures sociales de base et rencontre par conséquent plusieurs difficultés dont les plus récurrentes sont : l'accès à l'eau et à l'énergie électrique, l'insuffisance et la précarité des infrastructures scolaires et sanitaires, le mauvais état des routes Rurales.

Pour pallier à ces manquements, il faut qu'on aménager les points d'approvisionnement en eau dans villages/quartiers. Implémenter la couverture santé universelle dans l'optique d'assurer la santé et le bien-être aux populations. Renforcer le service de fourniture d'électricité, de construction des infrastructures scolaires.

Annexe

Annexe 1 : Liste des intervenants dans la rédaction du rapport

N°	Noms et Prénoms	Fonction	Téléphone/e-mail
1	ONGO NKOA Bruno Emmanuel	Coordonnateur	*(+237) 675194049* *ongoema@yahoo.com*
2	FAHA Peres	Superviseur Rédaction	*(+237) 696640238* *japhetfaha@gmail.com*
3	BITOTO EWOLO Fabrice	Rédaction	*(+237) 693413877* *ewolofab@gmail.com*
4	SONG Jacques Simon	Membre	*(+237) 696945815* *sonjacques@yahoo.fr*
5	OKOLOUMA Alex	Membre	*(+237) 674165797* *okoloumalex@yahoo.fr*
6	MELINGUI BATE Abraham	Membre	*(+237) 676249644* *melibate@yahoo.fr*
8	ONDOUA BEYENE Blaise	Membre	*(+237) 655176794* *ondouabeyeneblaise@gmail.com*
9	MINKOE BIKOULA Séraphin Brice	Membre	*(+237) 696656828* *bricebikoula@yahoo.com*
10	NGNOUWAL ELOUNDOU Georges	Membre	*(+237) 697032024* *eloundou29@gmail.com*
11	AYANG MIMBANG Jocelyne	Membre	*(+237) 655022955* *ayangmimbang@gmail.com*

Annexe 3 : Questionnaire

REPUBLIQUE DU CAMEROUN	**REPUBLIC OF CAMEROON**
Paix-Travail-Patrie	**Peace-Work-Fatherland**
---	---
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	**MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT**
---	---
SECRETARIAT GENERAL	**GENERAL SECRETARY**
---	---
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF	**NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM**
---	---
CELLULE NATIONALE DE COORDINATION	**NATIONAL COORDINATION UNIT**

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE COMMUNE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Votre commune compte combien de villages / quartiers ?	|__|__|__|
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de votre commune ? (Préciser l'année de référence)	|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Votre commune connait-elle l'effectif de la population par village ? 1=Oui 2=Non	|__|
S1Q08	Fonction du répondant : 1. Maire 2. Adjt au Maire 3. SG 4. RM 5. CCD 6. Autres_____	|__|
S1Q09	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS de la commune X	|__|
S1Q14	_____Y_____Z_____	

Résultat de la collecte _____

1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser)

2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent

S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

Type de point d'eau potable	**S2Q01 :** Votre commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	**S2Q02 :** Combien de points d'eau potable de ce type compte votre commune ?	**S2Q03 :** Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans votre commune ?	**S2Q04 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	**S2Q05 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Puits avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Forages avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
D. Forage avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
E. Borne-fontaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
F. Source	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
G. Réseau d'adduction d'eau communal	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	|__|				

S2Q06	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en eau dans la commune ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q08	Dans votre commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?	|__|__|__|
S2Q09	Votre commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non allez à la section 3	|__|
S2Q09 a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q09 b	En quoi consiste cet accompagnement ? — A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	|__|
	B. Appui financier 1=Oui 2=Non	|__|
	C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	|__|
	D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	|__|
	X. Autres (à préciser) _____	|__|

Section 3 : Services communaux

Nature du service	**S3Q01 :** Votre commune offre-t-elle « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	**S3Q02 :** Y a-t-il un délai fixé et connu pour offrir « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	**S3Q03 :** Quel est en jours le délai fixé pour offrir « le service » Unité / Temps
A. Etablissement d'actes d'état-civil	|__|	|__|	|__|__|
B. Délivrance des documents d'urbanisme	|__|	|__|	|__|__|
C. Aménagement des voiries	|__|	|__|	|__|__|
D. Gestion des déchets / Assainissement	|__|	|__|	|__|__|
E. Légalisation des documents	|__|	|__|	|__|__|
F. Authentification des documents	|__|	|__|	|__|__|
G. Hygiène et salubrité	|__|		
H. Aménagement des espaces verts et de loisirs	|__|		
I. Aménagement des aires de jeux	|__|		
J. Eclairage public	|__|		
K. Transport public	|__|		
L. Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	|__|		
X. Autres (à préciser) _____	|__|		

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	|__|
S1Q06	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINEE X	|__|
S1Q11	_____Y_____Z_____	
	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	|__|
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
Type de point d'eau potable	**S2Q01 :** La commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	**S2Q02 :** Combien de points d'eau potable de ce type compte la commune ?	**S2Q03 :** Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans la commune ?	**S2Q04 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	**S2Q05 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Puits avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Forages avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
D. Forage avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
E. Borne-fontaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
F. Source	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
G. Réseau d'adduction d'eau communal	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	|__|				

S2Q06	Selon vous, les besoins en eau dans la commune sont-ils entièrement couverts ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q08	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?		|__|__|__|
S2Q09	La commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non fin du questionnaire		|__|
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q09b	En quoi consiste cet	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable			
	accompagnement ?	B. Appui financier 1=Oui 2=Non	|__|
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	|__|
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	|__|
		X. Autres (à préciser) _____	|__|

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	|__|
S1Q06	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINESEC X _____ Y_____	|__|
S1Q11	Z_____	……|__|
	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à précis 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires				
Ordre d'enseignement	**S2Q01 :** Dans la commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans l'enseignement secondaire ? 1=Oui 2=Non Si non allez à l'ordre suivant	**S2Q02 :** Combien d'établissements du secondaire compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » ?	**S2Q03 :** Combien d'établissements du secondaire dans la Commune sont non opérationnels dans l' « ordre d'enseignement » ?	**S2Q04 :** Combien d'établissements du secondaire dans la Commune disposent de salles de classe en matériaux définitifs dans l' « ordre d'enseignement » ?
A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires		
S2Q05	Combien d'établissements du secondaire la carte scolaire prévoit-elle dans la commune ?	|__|__|__|__|
S2Q06	Connaissez-vous le nombre d'établissements du secondaire dans la commune ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez au S2Q09	|__|
S2Q07	Combien d'établissements du secondaire compte effectivement la commune ?	|__|__|__|__|
S2Q08	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de la commune dans les enseignements secondaires ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q09	Combien d'établissements du secondaire disposent d'une Association des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelle ?	|__|__|__|__|
S2Q10	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par un établissement du secondaire selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?	|__|__|__|
S2Q11	Combien d'établissements du secondaire dans la commune sont à cycle complet (premier cycle et second cycle) ?	|__|__|__|
S2Q12	Y a-t-il des établissements du secondaire dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui (Si Oui, combien) 2=Non	|__||__|__|__|__|

QUESTIONNAIRE INSPECTION DE L'EDUCATION DE BASE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Fonction du répondant : 1. Inspecteur 2. Chef de bureau 3. Autre personnel _____	|__|
S1Q06	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de l'Inspection X _____ Y_____ Z_____	|__|
S1Q11	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent 6=Autres (à préciser)	|__|
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires						
Cycle	**S2Q01 :** Combien d'écoles la carte scolaire prévoit-elle dans la commune dans le cycle ?	**S2Q02 :** Connaissez-vous le nombre d'écoles dans le cycle ? 1=Oui 2=Non Si S2Q02=2 allez au cycle suivant	**S2Q03 :** Combien d'écoles compte effectivement la commune dans le cycle ?	**S2Q04 :** Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de base de la commune dans le cycle ? 1=Oui 2=Non	**S2Q05 :** Combien d'écoles disposent d'une Associations des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelles dans le cycle ?	**S2Q06 :** Combien d'écoles parents compte la commune dans le cycle ?
Maternel	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
Primaire	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

Cycle	**Ordre d'enseignement**	**S2Q07 :** Dans votre commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans « le cycle » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez à l'ordre suivant	**S2Q08 :** Combien d'écoles compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	**S2Q09 :** Combien d'écoles sont non opérationnelles dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	**S2Q10 :** Combien d'écoles disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l' « ordre d'enseignement » du cycle ?
Maternel	A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	D. Ecole de parents	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
Primaire	A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires					
	B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	D. Ecole de parents	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

S2Q11	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une école selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?	|__|__|__|
S2Q12	Combien d'écoles primaires de la commune sont à cycle complet (disposant des trois niveaux : Initiation, Cours élémentaire et Cours moyen) ?	|__|__|__|__|
S2Q13	Y a-t-il des écoles primaires dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q13a	Si Oui à S2Q13, combien ?	|__|__|__|__|

QUESTIONNAIRE DISTRICT SANTE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Numéro du Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Combien de villages / quartiers de la commune se trouvent dans votre district de santé ?	|__|__|__|
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de la commune se trouvant dans votre district de santé ?	|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Connaissez-vous la population par village de la commune se trouvant dans votre district de santé ? 1=Oui 2=Non	|__|
S1Q08	Fonction du répondant 1. Chef de District 2. Autre personnel _____	|__|
S1Q09	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS du district de santé X _____ Y_____ Z_____	|__|
S1Q14	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Formations sanitaires

Type de formations sanitaires	***S2Q01 :*** la formation sanitaire de ce type existe-t-elle dans la commune ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	***S2Q02 :*** Combien de formations sanitaires de ce type avez-vous dans la Commune ?	***S2Q03 :*** Combien de formations sanitaires de ce type sont non fonctionnelles ?	***S2Q04 :*** Combien de formations sanitaires de ce type disposent d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels ?	***S2Q05 :*** La formation sanitaire de ce type bénéficie-t-elle de l'accompagnement de la Commune pour son entretien et sa gestion ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	***S2Q06 :*** En quoi consiste cet accompagnement ?				
						A. Suivi technique	B. Appui financier	C. Renforcement des capacités	D. Appui logistique	X. Autres (à préciser) _____
A. Centre de santé / Centre de santé intégrée	|__|	|__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
B. Centre Médical d'Arrondissement	|__|	|__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
C. Hôpital de district	|__|	|__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
D. Hôpital régional	|__|	|__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
E. Hôpital de référence										
F. Formation sanitaire privée	|__|	|__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
X. Autres (à préciser) _____	|__|	|__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|

S2Q07	Selon vous, le nombre de formations suffit-il pour couvrir les besoins sanitaires dans la commune ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q08	Tous les villages / quartiers de la commune sont-ils couverts par une formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non. Si oui, fin du questionnaire	|__|
S2Q09	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une formation sanitaire selon les normes requises ?	|__|__|__|

QUESTIONNAIRE MENAGE

Section I. IDENTIFICATION

S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Commune _____	|__|__|__|
S1Q04	Lot de communes _____	|__|__|
S1Q05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____	|__|__|
S1Q06	Strate de résidence : _____ 1=Urbaine 2=Rurale	|__|
S1Q07	Nom de la localité _____	
S1Q08	Numéro de structure _____	|__|__|__|
S1Q08a	Numéro du ménage dans l'échantillon _____	|__|__|
S1Q09	Coordonnées GPS du ménage X_____Y_____Z _____	
S1Q10	Nom du chef de ménage_____	
S1Q11	Sexe du chef de ménage _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q12	Nom de l'enquêté _____	
S1Q13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes) _____	|__|
S1Q14	Sexe de l'enquêté : _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q15	Age de l'enquêté (en année révolue) _____	|__|__|
S1Q16	Téléphone de l'enquêté _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q17	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q18	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q19	Nom de l'enquêteur _____	
S1Q20	Nom du superviseur communal _____	
S1Q21	Résultat de la collecte _____ 01=Enquête complète 02=Enquête incomplète 03=Refus 04=Absence d'un répondant compétent 05=Logement vide ou pas de logement à l'adresse 96=Autres (à préciser) (Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)	|__|__|
S1Q22	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mau	|__|

CODES

1 = Chef de Ménage
2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage
3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)
4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)
5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)
6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)
7= Domestique

S1Q13 _____

Section II. EAU POTABLE			
S2Q01	Quels types de point d'eau disposez-vous dans votre village/quartier ?		1=oui 2=non 8=NSP
		A. Puits avec pompe à motricité humaine B. Puits avec pompe électrique C. Puits à ciel ouvert D. Forage avec pompe à motricité humaine E. Forage avec pompe électrique F. Borne-fontaine G. Source H. Marre I. Réseau d'adduction d'eau J. Adduction en eau potable (CAMWATER) K. Rivière X. Autres-à préciser) _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 ⟶ S2Q18		|__|
S2Q02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 01= Puits avec pompe à motricité humaine 04=Forages avec pompe à motricité humaine 02= Puits avec pompe électrique 03 = Puits à ciel ouvert 06 =Source 07= Rivière 04 =Forage avec pompe électrique 08=Adduction en eau potable 09 = Borne-fontaine 10 =Marre		|__|__|
S2Q03	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q04	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui ⟶ S2Q07		|__|
S2Q05	Si non, quelle est la fréquence quotidienne de disponibilité du point d'eau ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		|__|
S2Q06	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? 1=Oui 2=Non Si non ⟶ S2Q08		|__|
S2Q07a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore, si 5 ⟶ S2Q08		|__|
S2Q07b	Par qui a-t-il été remis en service ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Autre acteur de la remise en service du point d'eau ?	A= Commune	|__|
		B=Etat	|__|
		C=Une élite	|__|
		D=Le comité de gestion du point d'eau	|__|
		E=Chef de village/quartier	|__|
		F=CAMWATER/SNEC/CDE	|__|
		H = Ne sait pas	|__|
		X=Autres partenaires : _____	|__|
S2Q08	Qui intervient dans la gestion, l'entretien et la maintenance (préventive et usuelle) du point d'eau ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Qui d'autre ? Autre intervenant ?	A=COGES B=Commune C=CAMWATER D=Communauté X=Autres	|__| |__| |__| |__| |__|
Si S2Q08 = A	***S2Q08a***	Votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ? 1=Oui 2=Non si non allez à S2Q09	|__|
	S2Q08b	A quelle fréquence votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES (unité nombre) ? Unité 1= jour, 2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 = Année	|__| |__|__|

Section II. EAU POTABLE			
	S2Q08c	Quel est le montant de cette contribution financière de votre ménage au fonctionnement du COGES (FCFA) ?	|__|__|__| __|__|
	S2Q08d	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant	|__|
S2Q09	A quelle distance moyenne du ménage se trouve votre principale source publique d'approvisionnement en eau (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		|__| |__|__|__|
S2Q10	Combien de minutes en moyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		|__|__|__|
S2Q11	Quel est le temps moyen en minutes d'attente au point d'eau ?		|__|__|__|
S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1.Très bon 2. Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais		|__|
S2Q13	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois …3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q14	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q15	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q16	Combien de personnes avez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?		|__||__||_ _|
S2Q17	Avez-vous exprimé à titre individuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement public en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? 1=Oui 2=Non Si non S2Q18 →		|__|
S2Q17a	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ?	A. Maire (commune) B. Etat (sectoriels) C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC/CDE X. Autres partenaires : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q17b	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3 → S2Q18		|__|
S2Q17c	Si vous avez-eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait (unité nombre) ? 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année		|__||__|_ _|
S2Q18	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec l'approvisionnement public en eau potable dans votre village / quartier ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → S2Q20.		|__|
S2Q19	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q20	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Points d'eau supplémentaires	
		A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire A2 Donation du site de construction d'un point d'eau A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	|__| |__| |__|
		B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants	
		B1 Redynamisation/mise en place du COGES B2. Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES B4 Suivi de la production des comptes-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	|__| |__| |__| |__| |__|
		C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants	

Section II. EAU POTABLE			
		C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	|__|
		C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	|__|
		X. Autres à préciser _____	|__|

Section III. SANTE			
S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans votre village/quartier ?	1=Oui 2=Non 8=NSP	
		A. Centre de santé intégrée	|__|
		B. Centre Médical d'Arrondissement	|__|
		C. Hôpital de district	|__|
		D. Hôpital régional	|__|
		E. Hôpital de référence	|__|
		F. Formation de santé privé	|__|
		X. Autres (à préciser)	|__|
S3Q01a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-vous le plus fréquemment pour votre prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3 continuer		|__|
S3Q01b	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ces formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Distance	|__|
		B. Coût	|__|
		C. Accueil	|__|
		D. Qualité des soins	|__|
		E. Disponibilité du personnel	|__|
		F. Disponibilité de médicaments	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q01c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour obtenir des soins ? 1=Oui 2=Non Si Non, passer à la section suivante		|__|
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence		|__|
S3Q02a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proche de votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q02b	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité : 1= m 2= Km		|__| \\\|__ |__|
S3Q02c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre cette formation sanitaire à pied lorsque vous êtes en bonne santé ? (unité et nombre) Code unité : 1=minute 2=heure		|__| \\\|__ |__| __|
Les questions S3Q03 à S3Q11 portent sur la dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire la plus proche.			
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ? (Plusieurs réponses services).	1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
		A. ciseaux	|__|
		B. Seringues	|__|
		C. Alcool	|__|
		D. Coton	|__|
		E. Bétadine	|__|
		F. Thermomètre	|__|
		G. tensiomètre	|__|

Section III. SANTE			
		H. Balance	|__|
		I. Gants	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q05	Cette formation sanitaire disposait-t-elle des services suivants ? (Plusieurs réponses possibles). Autre service ? Si non, allez à S10.	1=Oui 2= Non 8=NSP	
		A. Maternité B. Pédiatrie C. Laboratoire D. Petite Chirurgie E. Hospitalisation X. Autres à Préciser : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
S3Q06	Combien avez-vous payé pour sa consultation ordinaire ? (Frais de session) montant en Francs CFA		|__| |__| |__| |__| |__|
S3Q07	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible		|__|
S3Q08	En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour vous servir (monétaire, surfacturage, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q09	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		|__|
S3Q10	Existe-t –il dans cette formation sanitaire un point d'approvisionnement en médicaments (pharmacie/pro-pharmacie) ? 1=Oui 2=Non 8= NSP **Si non S3Q12** ⟶		|__|
S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient–ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15		|__|
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Absentéisme du personnel D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire E. Monnayage des soins F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité des équipements H. Insuffisance des équipements I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	A. Formations sanitaires supplémentaires	
		A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	|__| |__|
		B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes	
		B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	|__| |__|
		C. Amélioration de la gestion des FOSA	
		C1. La redynamisation du COSA/COGE C2. L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements C3. L'accueil et la prise en charge des patients C4. La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière C5. Plaidoyer pour l'affectation du personnel	|__| |__| |__| |__| |__|

Section III. SANTE			
		C6. Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	|__|
		D. Réduction du coût d'accès aux soins de santé	
		D1. Subvention de la COSA D2. Le Développement de partenariats publics-privés D3. La négociation des jumelages et intercommunalités X. Autres à préciser	|__| |__| |__| |__|

Section IV. EDUCATION						
S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.					|__|
Noms des enfants du ménage dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans			_____	_____	_____	_____
S4Q02	« Nom » fréquente –t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q03	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1er cycle 4 = Secondaire 2ème cycle 5 = Professionnelle		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q04	Dans quel ordre d'enseignement ? 1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si Public, passez à l'enfant suivant		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q05	Si privé laïc ou privé confessionnel, quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ce type d'établissement ? 1=oui 2=non	Eloignement	|__|	|__|	|__|	|__|
		Coût	|__|	|__|	|__|	|__|
		Qualité de l'éducation	|__|	|__|	|__|	|__|
Cycle d'enseignement			***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
S4Q06	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement public « Nom du cycle » d'enseignement public ? 1=Oui 2=Non. Si non, passez au cycle suivant		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q07	Cet établissement scolaire public du/de (nom du cycle) est-il le plus proche ? 1=Oui 2=Non		|__|	|__|	|__|	|__|

Section IV. EDUCATION						
Pour un cycle donné, les questions S4Q08 à S4Q24b s'adressent à l'enfant du ménage qui aura été sélectionné						
Cycle d'enseignement		***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***		***Formation professionnelle***
S4Q08	A quelle distance de votre ménage se trouve l'établissement scolaire du cycle (nom du cycle) que fréquente votre enfant ? (Unité/temps) 1 = m 2 = Km	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|		|__||__|__|
S4Q09	Quel est le temps moyen mis par l'enfant de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|		|__||__|__|
S4Q10	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il un cycle complet ? (Distinguer le premier cycle du second cycle) 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|	
S4Q11	Le centre de formation professionnelle que fréquente l'enfant de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines ? 1=Oui 2=Non 8=NSP					|__|
S4Q12	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|		|__|
S4Q13	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|		|__|
S4Q14	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|			
S4Q15	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) l'enfant du ménage est scolarisés dans le (nom du cycle) ?	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|		|__|__|__|
S4Q16	Comment appréciez-vous la	|__|	|__|	|__|		|

Section IV. EDUCATION					
	fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) l'enfant de votre ménage est scolarisé ? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier				_ _ |
S4Q17	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non Si 1 aller à S4Q18	|__|	|__|	|__|	
S4Q17a	Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles). Autre raison ?				
	A. Non-respect des horaires	|__|	|__|	|__|	
	B. Durée	|__|	|__|	|__|	
	C. Réunion d'information et non d'échanges	|__|	|__|	|__|	
	D. Non reddition des comptes	|__|	|__|	|__|	
	X. Autres (à préciser)	|__|	|__|	|__|	
S4Q18	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, APEE) de cet enfant de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année ? (inscrire le montant moyen)	Inscription ---------- (en FCFA)	Inscription ---------(en FCFA)	Inscription ---------(en FCFA)	Inscription ---------- (en FCFA)
		APEE ---------- (en FCFA)	APEE ----------(en FCFA)	APEE ----------(en FCFA)	APEE ---------- (en FCFA)
		Autres frais ----------(en FCFA)	Autres frais ----------(en FCFA)	Autres frais ----------(en FCFA)	Autres frais ---------- (en FCFA)
		Total des frais exigibles ----------	Total des frais exigibles --------	Total des frais exigibles ---------	Total des frais exigibles ----------
S4Q19	Comment jugez-vous ces montants ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible	|__|	|__|	|__|	| _ _ |
S4Q20	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette l'enfant du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	| _ _ |
S4Q21	Lorsque les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) de l'école du (nom du cycle) dans laquelle cet enfant du ménage fréquente, sont endommagées, qui s'occupe des réfections ? Autre intervenant ? A. L'APEE	|__|	|__|	|__|	|

Section IV. EDUCATION					
	B. Le Maire (Commune) C. Une organisation du village D. Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP E. Les Elites X. Autres partenaires (à préciser) _____	|__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__|
S4Q22	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village / quartier ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 ⟶ ***S4Q24a***	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q23	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services de l'éducation dans le (nom du cycle) ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ? A. Eloignement de l'établissement B. Insuffisance de salles de classe C. Insuffisance d'équipements D. Insuffisance des écoles E. Manquements liés au Personnel E1. Assiduité, E2. Ponctualité E3. Qualité des enseignements F. Absence de distribution de manuels scolaires G. Mauvais résultats H. Coûts élevés de la scolarité X. Autres à préciser	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Section IV. EDUCATION					
S4Q24a	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Prime d'excellence aux écoles	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Restauration de l'autorité des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Formation des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Plaidoyer pour l'affection du personnel	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q24b	Dans laquelle de ces actions au niveau communautaire votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Participation aux activités de l'école	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Prime aux bons enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Dénonciation des enseignants indélicats	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Renforcement des relations parents-enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Acquittement des cotisations	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	G. Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	H. Diffusion des bonnes pratiques	|__|	|__|	|__|	|__|
	I. Contrôle de la présence régulière des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres (à préciser)	|__|	|__|	|__|	|__|

Section V. SERVICES COMMUNAUX

Section V. SERVICES COMMUNAUX							
Services communaux ↓	***S5Q01*** Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à dire depuis …… ….. ? 1=Oui 2=Non → le service suivant	***S5Q02*** Comment avez-vous été accueilli lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	***S5Q03*** Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ? (Unités, nombres) 0 = en cours, 1 =minutes, 2 =heures, 3 = jour, 4 = semaine, 5 = mois, *Si S5Q03=en cours passer à S5Q03a Si autre réponse, passer directement à S5Q04*	***S5Q03a*** Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres) 1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	***S5Q04*** Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnable 2=Long 3=Très long *Si S5Q04=1* → *S5Q06*	***S5Q05*** Si S5Q04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=incompétence du personnel 4 = Mauvaise organisation des services 5=refus de Corrompre 6=Autres (à préciser) _____	***S5Q06*** Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Acte de naissance	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de décès	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de mariage	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Légalisation des documents officiels	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Délivrance des documents d'Urbanisme	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des voiries	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Gestion des déchets /assainissement	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Hygiène et salubrité	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des espaces verts et de loisir	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Transport public	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Eclairage public	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des aires de jeux	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Certificat de domicile	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Validation des plans de localisation	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Authentificatio	|__|	|__|	|__||__|__|_	|__||__|_	|__|	|__|	|__|

Section V. SERVICES COMMUNAUX							
n des documents			_|	_|__|			
Informations	|__|	|__|	|__||__|__|_ _|	|__||__|_ _|__|	|__|	|__|	|__|
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	|__|	|__|	|__||__|__|_ _|	|__||__|_ _|__|	|__|	|__|	
Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__||__|__|_ _|	|__||__|_ _|__|	|__|	|__|	|__|

S5Q07	Vous ou un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q08	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q08a	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des actions programmées par la commune au cours de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q09	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2 = Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5 = très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14	|__|
S5Q13	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services communaux ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers |__| B. Non information des populations de la gestion communale |__| C. Manquements liés au Personnel communal C1. Absentéisme du personnel |__| C2. Corruption |__| C3. Mauvais accueil |__| C4. Manque de professionnalisme |__| D Méconnaissance des actions menées par la commune |__| E Manque de confiance envers l'exécutif municipal |__| F. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) |__| X. Autres (à préciser) _____ |__|
S5Q14	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'équipe communale ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté |__| B. Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion |__| C. Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) |__| D. Consultation du babillard de la commune |__| H. Interventions dans les radios communautaires |__| H1 Animation des tranches d'antenne |__| H2 Suivi des tranches horaires dédiées |__| H3 Sensibilisation pour les écoutes groupées |__| H4 Adhésion à des groupes d'écoute |__|

Section V. SERVICES COMMUNAUX			
		I. Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune X. Autres (à préciser) : _____	|__| |__|

Observations sur l'enquête

Annexe 6 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements

(Mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémination du mode opératoire de conduite des changements et du plan d'actions)

REFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

PCD (2011), Plan de Développement Communal,

PCD (2027), Plan de Développement Communal, Décembre 2017.